

Date de mise en ligne : 2 6 JUN 2024

#### PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 23 FÉVRIER 2024**

Date de la convocation: 15 février 2024

#### Nombre de membres :

En exercice	55
Présents	41
Représentés	8
Absents	6

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 23 février, à 16 h 11, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la salle du Conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 01).

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG-LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

#### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

Brigitte ADAME (à partir de son départ, à 18 h 35, au rapport n° 24/1-025) par Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE (à partir de son départ, à 17 h 00, au rapport n° 24/1-004) par Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Ibrahim DINDAR par Gilbert ANNETTE, Dominique TURPIN par Julie PONTALBA, Karel MAGAMOOTOO par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY Christelle HASSEN par Fernande ANILHA, Érick FONTAINE (jusqu'au départ de sa mandataire à 18 h 35, au rapport n° 24/1-025) par Brigitte ADAME, Raihanah VALY par Jean-François HOAREAU, Aurélie MÉDÉA par Jean-Max BOYER

#### **ABSENTS**

François JAVEL, Alain ZANÉGUY, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BEGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MAIRE

Chers collègues, je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour le premier Conseil municipal de l'année 2024, une année placée sous les auspices du dragon, de bois, mais on m'a dit que le dragon était aussi synonyme d'eau. Ceci pouvant expliquer cela. Donc, en tout cas, je vous souhaite à toutes et tous une excellente année du dragon.

Le temps passe très vite. Malheureusement, on oublie souvent que le temps passe très vite et trop vite. C'est cette notion-là qui est, je pense, fondamentale dans notre action politique. Je souhaiterais, dans mon propos introductif de cet après-midi, en faire un fil conducteur.

Le temps, c'est ce qui nous permet de passer du rêve à la réalité. Le temps est une constante en politique, une ressource précieuse, et il est le témoin des engagements pris, des décisions engagées et des conséquences qui en découlent. Chaque instant compte. Chaque jour apporte son lot de défis et d'opportunités. Il est impératif de reconnaitre l'urgence du temps, de saisir les moments propices pour agir et d'anticiper les changements à venir. Vous savez, le temps ne fait pas de compromis. Et il ne retient pas ses aiguilles pour accommoder les hésitations et les tergiversations. Nous devons, chaque jour, composer avec le temps de l'engagement, le temps règlementaire, le temps de l'administration, le temps de la réalisation et le temps du bilan. Mais celui-là, ce n'est pas pour maintenant.

En tant que responsables politiques, nous devons être à la hauteur des défis liés au temps qui passe. En ce début d'année, le mauvais temps nous a joué des tours et a causé de nombreux dégâts. Nous avons été confrontés à Belal. Belal, c'est un cout colossal pour la ville de Saint-Denis. Et peut-être aussi des leçons à en tirer, pas que pour la ville, mais pour l'ensemble de l'ile de la Réunion. On a appris que cette ile n'était pas encore prête pour affronter les changements climatiques. Le rapport du GIEC l'a annoncé et Belal en est la démonstration. La route des cyclones évolue et les systèmes vont se renforcer et dureront plus longtemps. La Réunion n'a jamais connu de cyclone majeur au-delà de l'intensité de 2/5. Alors, nous devons anticiper les futurs impacts et intensifier la préparation.

On a compris aussi, et on s'est rappelé cela, parce que nos anciens l'ont toujours su, que la Réunion n'est pas une ile verte. Ou plutôt, elle est verte, mais c'est aussi une ile bleue. Les murs ne peuvent pas faire face à la montée des eaux. Le béton n'est pas plus fort que la nature et nous l'avons constaté, notamment dans les hauts, avec de nombreux glissements de terrain. Le GIEC prévoit aussi une augmentation des températures de + 1,5°. Et à la Réunion, en été, ce sera 30° au minimum, six mois sur douze.

Il est donc plus qu'urgent que nos schémas d'aménagement intègrent de nouvelles perspectives pour notre territoire, pour relever les défis climatiques. La ville fait sa part pour lutter contre la hausse des températures et, comme nous le rappelle l'histoire du colibri, chaque action compte. Nous plantons des arbres, beaucoup d'arbres : six-mille dans le cadre de « Une naissance, Un arbre ». Nous aurons aussi dix-sept-mille arbres à la microforêt du Barachois ; quarante-deux-mille végétaux sur le site du futur Diony Parks définitif.

La chaleur touche aussi nos petits Dionysiens. Alors, en 2023, nous avons retiré 11 t de bitume dans nos écoles et nous avons le souhait de doubler ce chiffre en 2024 et de passer à 22 t. Pour le confort thermique, nous menons une vraie réflexion et engageons un partenariat de qualité avec l'Agence française de Développement. Dès la semaine prochaine, des ventilateurs et des voiles d'ombrage seront installés pour compléter l'existant. Nous menons aussi des actions de sensibilisation, notamment dans les quartiers du PRUNEL, avec les enfants, pour réfléchir sur comment lutter contre les ilots de chaleur.

Mais les défis sont aussi démographiques. Saint-Denis, c'est plus de cent-cinquante-six-

mille habitants au moment où nous nous parlons (+ 0,9 % de progression, la plus forte progression démographique du territoire réunionnais), cent-mille véhicules quotidiennement, avec un rayon d'impact qui va de Saint-Benoit jusqu'à Saint-Leu. Saint-Denis, c'est la ville des hauts, mais c'est aussi la ville des bas, et il n'est pas possible de penser l'aménagement de manière globalisée. On doit s'adapter au relief et à la densification différenciée.

Nous sommes conscients de ces enjeux. Il en va de la responsabilité de tous de penser le territoire pour prévoir, protéger et sécuriser. La ville réagit à travers son PLU et ce travail de révision orchestré par Jacques LOWINSKY et Jean-François HOAREAU, nous ne devons pas l'attendre et nous n'attendons pas. Aujourd'hui, nous allons vous présenter une modification simplifiée du PLU à travers l'enlèvement d'emplacements réservés pour créer des places de parking au centre-ville, mais surtout des opportunités pour de nouveaux projets. Alors, on prend de l'avance, certes, mais il y a une interdépendance entre le SCoT de l'intercommunalité et le SAR de la Région.

Il s'agit donc de mener une réflexion collective pour que la vision et la démarche soient efficientes, en intégrant de manière intelligible ces enjeux à toutes les strates de décision parce que — soyons clairs — si les autres acteurs ne prennent pas en compte ces défis à relever, nous n'y arriverons pas seuls. Parce que, nous le savons, la situation va s'aggraver. Nous devons donc répondre à l'urgence immédiate, mais aussi développer des outils à moyen et long termes pour apporter des réponses durables. Aujourd'hui, tous les décideurs locaux doivent mener cette mission conjointe et partenariale. Nous devons ouvrir les discussions ensemble pour penser l'aménagement intelligent du territoire en coconstruction.

Le temps passe, et il passe vite, et tout démarre par la jeunesse. Cette année marque d'ailleurs les dix ans de notre politique jeunesse. À Saint-Denis, je tiens à le rappeler, 45 % de la population a moins de trente ans. C'est une chance, et c'est plus de soixante-quinzemille jeunes dionysiens et dionysiennes. Vous le savez, la jeunesse est un public volatil, avec de nombreuses problématiques très lourdes. Alors, nous avons pris le temps, celui d'écouter les jeunes et de construire avec eux pour mettre en place des dispositifs dont ils ont vraiment besoin. Et je veux ici remercier le travail qu'ont effectué Jean-Max BOYER et Aurélie MÉDÉA.

Depuis Génération Ambition, nous avons mis en œuvre l'accompagnement de toute une génération. Des adultes que nous avons accompagnés lorsqu'ils étaient enfants sont eux-mêmes devenus des parents, des petits Dionysiens qui bénéficient aujourd'hui de notre projet École du Bonheur. Et je suis convaincue que cet accompagnement de qualité, qui s'est inscrit dans le temps, contribue au faible taux de délinquance à Saint-Denis qui est très bon comparé aux villes de taille équivalente.

Saint-Denis et sa politique jeunesse, c'est plus de trente-mille jeunes dionysiens qui ont bénéficié des opportunités offertes par le Plan Ambition Jeunesse. Ça va du bus gratuit en passant par la bourse de voyage, le pass permis, les Jeunesse en Lèr, les espaces de démocratie participative, les politiques d'insertion, les politiques de la Mission locale. Bien que la ville de Saint-Denis ne soit pas, en théorie, chef de file, comme vous le savez, des politiques pour la jeunesse, puisque c'est la Région, nous avons malgré tout fait le choix de dédier notre énergie et de vrais moyens pour rêver et pour créer ces politiques de mobilité et d'engagement pour notre jeunesse. Nous souhaitons une jeunesse active et engagée, dont nous sommes très fiers, et nos actions sont visibles et reconnues. D'ailleurs, cette année, Saint-Denis va accueillir le premier congrès Océan Indien de l'ANACEJ, qui est l'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, congrès qui se tiendra le 9 avril à Saint-Denis. C'est pour nous bien sûr une chance et une fierté, et cela vient encore une fois à la suite de notre congrès. UNCCAS avec David BELDA, l'année dernière, en 2023, un congrès qui a réuni quatre-cents personnes de l'ensemble des outre-mer, donc la ville Saint-Denis s'installe dans un rayonnement de congrès ultramarin et national. Ça marque aussi notre positionnement politique et notre fierté.

Nous l'avons donc compris : la jeunesse est essentielle pour nous à Saint-Denis. C'est à travers, bien sûr, le projet de l'École du Bonheur. Nous sommes convaincus et nous le redisons, que nous participons à construire une génération de futurs adultes, forts, confiants, émancipés, capables de relever de grands défis. Et parce qu'on travaille à avoir une génération ambitieuse et formée, nous voulons aussi que ceux qui partent puissent revenir construire la Réunion. Le retour au pays est un enjeu et il nous faut construire les conditions d'accueil pour permettre à nos enfants de rentrer et de construire, de continuer à construire leur pays, notre pays.

Il s'agit donc pour nous de continuer à rendre le territoire dionysien attractif et de travailler de concert avec le monde économique pour favoriser le recrutement dans nos quartiers. Mais encore une fois, la ville de Saint-Denis ne peut pas seule porter le rêve d'une jeunesse qui rentre et construit son pays. Permettre de partir, mais aussi de revenir, cette ambition doit être une responsabilité partagée. Parce que nous sommes convaincus de l'intérêt de partir, nous sommes convaincus de l'intérêt de voyager, de rencontrer, de s'inspirer, de se former : lorsqu'on part, on coopère ; lorsqu'on revient, on réalise.

Ce soir, nous allons vous présenter, avec Benjamin THOMAS, un rapport sur le processus de coopération régionale, extrêmement compliqué pour les collectivités locales. Nous avons le plaisir ce soir d'ouvrir une page de la coopération avec la Namibie, mais nous reviendrons sur ce sujet au cours de cette séance du Conseil municipal.

Le temps passe et passe vite, et cette année, Saint-Denis rayonnera aussi sportivement puisque « Terre des Jeux 2024 », c'est Saint-Denis, et ce travail de parcours de la flamme olympique, avec Stéphane PERSÉE, a été réalisé. Il s'agit là, bien sûr, d'une reconnaissance de notre engagement total en faveur du sport et du dépassement de soi. Donc, en plus des trois-cents manifestations que nous allons réaliser cette année à Saint-Denis. Nous allons donc organiser ce parcours avec les partenaires au mois de juin. Nous allons accueillir au mois de mai le tournoi outre-mer de hand. Ce tournoi se passe habituellement à Paris et il se passera pour la première fois dans un outre-mer, et dans la première ville des outre-mer, donc à Saint-Denis.

Lors de cette séance du Conseil, nous vous présenterons en plus des rénovations que nous poursuivons sur Champ-Fleuri : rénovations sur des plateaux noirs et sur le stade Jean Ivoula que nous allons inaugurer. Nous allons vous présenter les travaux sur le plateau noir 2.0 de Joinville, un équipement qui se rajoute aux deux-cent-quatre-vingt-deux autres équipements sportifs de la ville de Saint-Denis.

Le temps passe et passe vite, et on doit réfléchir à bien vieillir, s'assurer à bien vieillir. Avec Gilbert ANNETTE, on l'a fait toute la semaine dernière et on le fait encore cette année. Alors, entre autres, c'est bien sûr le « Plan Séniors en Action », qui a un vrai succès puisque nous avons augmenté nos places. Cette année, nous sommes à cinq-mille-huitcents et, au moment où nous parlons, je n'ai pas les derniers chiffres, nous en sommes à quatre-mille-sept-cents inscriptions. Donc, c'est un vrai succès. Il faut que nous atteignions pour les plus de 55 ans cette inscription dans notre « Plan Séniors en Action ».

Mais c'est aussi la prévention et la santé. Avec Marie-Anick ANDAMAYE, nous allons vous présenter les actions du CLS, entre autres, que nous portons avec l'État. Je veux dire un mot là-dessus, parce qu'on passe très, très vite, mais sur les actions que nous avons faites tout au long de l'année dernière, par exemple, nous avons pu faire mille-six-cents dépistages de diabète. Et sur les mille-six-cents personnes qui sont venues dans nos kiosques, nos manifestations diverses et variées, Dimanche au Barachois... 20 % ont découvert qu'elles étaient atteintes du diabète. C'est absolument très élevé (20 %) et c'est grâce à ce dépistage que nous avons fait dans les fêtes de quartier, que nous avons aussi permis, je pense, à des personnes de prendre en main leur santé, d'aller voir leur médecin et de pouvoir peut-être sauver leur vie. Donc, tout ça est très important. Ce que nous faisons, c'est de la prévention primaire, donc bien entendu avant qu'il y ait la maladie.

Je reviens sur la santé et le bien vieillir. Nous allons vous présenter, lors de cette séance du Conseil municipal, une opération de logements. Vous savez qu'à la ville de Saint-Denis, c'est 38 % de logements sociaux, 30 % de la loi SRU, nous sommes avec la ville du Port les deux premières villes de la Réunion à être au-delà des 25 % imposés par la loi. Donc, nous avons fait un acte de solidarité majeur qui, en son temps, avait d'ailleurs été critiqué à tort, parce qu'aujourd'hui, sans ce plan massif de construction de logements sociaux à l'époque, nous n'aurions pas pu faire face à cette crise du logement, qui n'est pas régionale, mais qui est bien nationale. C'est parce que nous avons construit ces logements que nous pouvons, j'allais dire, peut-être un peu mieux gérer l'urgence du logement aujourd'hui et poser notre démarche, qui est le parcours résidentiel, c'est-à-dire de faire des propositions pour les personnes âgées, les jeunes, mais aussi les classes intermédiaires qui doivent pouvoir, le travailleur dionysien doit pouvoir trouver une solution de logement sur sa terre de naissance, sur sa ville de naissance. Alors, on fait ce travail de parcours résidentiel et vous aurez un projet en ce sens qui vous sera présenté aujourd'hui.

Intégrer le temps, c'est la prévision, c'est l'anticipation, mais c'est aussi la persévérance et la résilience. Et c'est le projet que nous continuons à développer : le premier plan de sauvegarde outre-mer de la Chaumière, avec le travail acharné qu'a fait Brigitte ADAME sur ces dernières années. Donc, on continue à développer ce programme et il vous sera présenté tout à l'heure au cours de la séance de ce Conseil.

Mes chers collègues, ce premier Conseil municipal de 2024, je vous l'ai balayé très rapidement et donné du sens, parce que le Conseil municipal traite des dossiers qui, comme ça, s'effilent au cours d'une séance, quelquefois trop longue, où à la fin, épuisés, nous perdons le fil de ce que nous faisons. Il est toujours essentiel, chers collègues, de revenir sur le pourquoi des dossiers que nous présentons à chaque séance du Conseil municipal. Ce ne sont pas des caprices, ce sont des pierres à chaque fois que nous mettons sur la réalisation de notre projet municipal, de notre engagement politique auprès des Dionysiens et des Dionysiennes. Mais sans vous autres, sans l'ensemble des élus, toute l'équipe que je veux remercier parce que l'engagement est long, on le disait, dans le temps. Et je sais que vous êtes aussi des pères et des mères de famille. Je mesure la complexité aussi, parfois, d'associer vos responsabilités d'élus, vos réalités personnelles, professionnelles, pour pouvoir continuer à être dans la qualité de l'engagement que vous démontrez auprès des Dionysiens et des Dionysiennes. Mais enfin, nous tenons la corde. Et nous avons aussi des moments de joie. Hier, nous en avons partagé un ensemble puisque nous sommes allés visiter, avec la directrice des Affaires culturelles et la Région le jardin qui n'a pas encore de nom, mais qui aura un nom, du Barachois. La presse dit aussi jardin du Barachois. Ce beau projet qui a pris corps, qui sera ouvert au public lundi, un nouvel espace de 6 000 m², des endroits pour se poser, un miroir d'eau, du spectacle extérieur. Les partenaires étaient ravis d'avoir cofinancé ce programme, très fiers d'être à mes côtés pour montrer cette réalisation. Nous sommes aussi très, très fiers de faire de nouvelles propositions d'espaces publics de cohésion à la population dionysienne. Donc, ça, c'est fait. Nous allons tous les dimanches au Barachois faire une consultation citoyenne. Il y aura une urne et les citoyens qui viendront dimanche au Barachois, qui sont des Dionysiens, mais aussi des Réunionnais, pourront proposer un nom. Et puis, au bout de six mois, donc de six dimanches au Barachois, nous allons après procéder à un vote citoyen. Comme ça, il y aura aussi la consultation.

Je veux juste terminer là-dessus, parce que c'est un moment qu'il faut savourer. Hier, les entreprises, par exemple, qui étaient là. Puisque, vous le savez, qu'il y a quand même une situation économique extrêmement tendue. J'étais avec le Préfet pour parler de la situation de la fourniture de matières premières pour faire les repas dans toutes les écoles de l'ile. Mais les entreprises qui étaient là hier, des artisans étaient très fiers de leur boulot. C'est eux qui ont fait les bancs, le miroir d'eau, c'est eux qui ont posé les murs, c'est eux qui ont fait les fontaines, les fontaines d'antan. On n'a pas acheté ça ailleurs. Ce sont des Réunionnais, des entreprises réunionnaises qui ont travaillé et qui ont refait ce jardin. L'histoire retiendra ça aussi, que ce sont des Réunionnais qui ont refait ce jardin. En tout cas, c'était un magnifique moment.

Après vous avoir dit tout ça, nous devons maintenant continuer et ouvrir notre espace de délibération.

#### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du Conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'appel ayant permis de vérifier le quorum, **la maire** prononce l'ouverture effective de la séance et déclare officiellement que l'assemblée peut valablement délibérer.

La maire informe que le registre des actes pris en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales est consultable auprès du secrétariat du Conseil municipal. En cas de nécessité, tout élu pourra faire part à Madame la maire en fin d'ordre du jour des observations sur le compte rendu des affaires traitées dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui ont été déléguées.

La maire informe également l'assemblée du retrait du rapport n° 21, et souligne que les dossiers ont recueilli l'avis favorable des commissions qui ont été consultées au préalable.

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 FÉVRIER 2024
(première séance annuelle)

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

	Con	nmissi	ions c	omné	etente	9
	A	В	С	D	E	F
RAPPORT N° 24/1-001						
Plan Ambition Jeunesse (PAJ)						
Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)			Х		Х	
Engagement de la collectivité à respecter et à promouvoir les droits des enfants et des jeunes à participer à la concertation au niveau local et national			^		^	
RAPPORT N° 24/1-002						
Plan Ambition Jeunesse (PAJ)						
Bourses de Voyages			Χ		Х	
Attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans pour la concrétisation de leurs projets						
RAPPORT N° 24/1-003						
Politique de coopération décentralisée de la ville de Saint-Denis		Х			Х	

A | B | C | D | E **RAPPORT N° 24/1-004** Action de coopération décentralisée de la ville de Saint-Denis Χ Χ Χ avec la ville de Walvis Bay de la République de Namibie **RAPPORT N° 24/1-005** Rénovation du plateau multisports et construction Χ Χ d'une couverture sportive à Joinville **RAPPORT N° 24/1-006** Démarche de labellisation de Saint-Denis en tant que « ville active du PNNS » (Programme national Nutrition Santé) auprès de l'ARS (Agence Χ Χ régionale de Santé) **RAPPORT N° 24/1-007** Plan de Sauvegarde (PDS) de la copropriété de la Chaumière Abrogation partielle et modification de la délibération n° 23/5-032 du 22 Χ Χ septembre 2023 portant approbation de la convention du PDS et des engagements financiers de la ville **RAPPORT N° 24/1-008** Plan de Sauvegarde (PDS) de la copropriété de la Chaumière Suivi et animation Χ Χ Autorisation de lancer une consultation et de signer les marchés et tous les actes y afférents **RAPPORT N° 24/1-009** Soutien à un meilleur accès au logement sur Saint-Denis Garantie d'emprunt à la Société anonyme d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion (SHLMR) pour le financement de l'opération « Le Chambly -Χ soixante-seize logements locatifs intermédiaires (LLI) », parc social public, acquisition seule de soixante-seize logements situés 248 et 250 rue Maréchal Leclerc sur la commune de Saint-Denis **RAPPORT N° 24/1-010** Politique de prévention et de sécurité Délégation du Service public (DSP) de Fourrière automobile Χ Χ Attribution de la DSP Fourrière automobile 2024-2028 suite à la procédure de mise en concurrence

Commissions compétentes

A B CD **RAPPORT N° 24/1-011** Politique de prévention et de sécurité Marché de prestation de sécurité gardiennage des locaux et surveillance des manifestations Χ Χ Autorisation de lancer la consultation et d'attribuer le marché 2024-2028 **RAPPORT N° 24/1-012** Modification simplifiée n° 8 du Plan local d'urbanisme (PLU) Χ Χ Bilan de la mise à disposition du dossier et approbation **RAPPORT N° 24/1-013** Cession de terrain non bâti Χ Χ CH 216 partie / Madame JAMS Larissa / chemin Nourly - Montagne **RAPPORT N° 24/1-014** Cession de terrain Χ Χ CH 640 partie (lot 10) / Monsieur et Madame HOARAU Jean Pascal et Sandrine / 73 chemin de la Cayenne-les-Hauts - Montagne **RAPPORT N° 24/1-015** Cession de terrain non bâti Χ Χ AC 199 / Madame NOLLY Anne Solange Georgette / 30 rue de la Boulangerie -Bas de la Rivière - Saint-Denis **RAPPORT N° 24/1-016** Constat de la désaffectation du domaine public communal suite à un déclassement par anticipation Χ Χ AD 370 et 371 / rue Labourdonnais - Saint-Denis **RAPPORT N° 24/1-017** Acquisition de terrain non bâti KC 260 partie / Madame MONG-HUNE épouse LANG Dominique / Χ Χ 65 chemin des Agrumes - Bois-de-Nèfles **RAPPORT N° 24/1-018** Acquisition de terrain non bâti Χ Χ CV 375 partie / Madame PALERESSOMPOULLÉ Marie Stéphanie / 128 b route Piton Bois-de-Nèfles - Bois-de-Nèfles **RAPPORT N° 24/1-019** Acquisition de terrain non bâti Χ Χ HC 128 partie / Monsieur HOARAU Maximin Jean Luc / 7 allée du Sous-Bois - Bois-de-Nèfles

Commissions compétentes

	Con	nmiss	ions c	:ompé	tente	s
	Α	В	С	D	Ε	F
RAPPORT N° 24/1-020						
Nomination de délégués au sein de la Société dionysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC)					х	
RAPPORT N° 24/1-021 retiré de l'ordre du jour de séance						
Société publique locale « Oser pour l <u>'Éducation » (SPL OPÉ)</u> Désignation de représentant au Conseil d'Administration					х	
RAPPORT N° 24/1-022						
Avenant au Pacte de Solidarité territoriale 2ème génération (PST 2)						
Intégration d'une nouvelle action dans la programmation des opérations relatives aux projets structurants				Х	Х	
RAPPORT N° 24/1-023						
Organisation des Agences postales communales (APC)						
Prolongation de la convention liant la ville de Saint-Denis à LA POSTE				X	X	
RAPPORT N° 24/1-024						
Politique d'inclusion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap						
Partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction publique					Х	
Convention FIPHFP 2024-2026						
RAPPORT N° 24/1-025						
Demande d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Schéma directeur des Systèmes d'Information » (SDSI)					Х	
RAPPORT N° 24/1-026						
Demande d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « gestion dématérialisée des demandes de subventions de la ville de Saint-Denis »					Х	
RAPPORT N° 24/1-027						
Demande d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « optimisation et sécurisation du stockage numérique de la ville de Saint-Denis »					x	

	Commissions compétentes			S		
	Α	В	С	D	Е	F
RAPPORT N° 24/1-028						
Mise à la réforme de véhicules communaux					Х	
RAPPORT N° 24/1-029						
Optimisation des ressources humaines  Gestion de l'effectif communal Création de postes					Х	
RAPPORT N° 24/1-030						
Validation de mandats spéciaux					Х	
RAPPORT N° 24/1-031						
Demande de protection fonctionnelle de Madame BAREIGTS Éricka					Х	

#### **ÉLUS INTÉRESSÉS**

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

	Élus intéressés	en qualité de	au titre de la	rapport n°
(*)	Érick FONTAINE (mand	ataire : Brigitte ADAME) mandataire / ville	SHLMR	24/1-009
-	Virgile KICHENIN Jacqueline PAYET	candidats au CA	SODIAC	24/1-020
-	Éricka BAREIGTS	maire	protection fonctionnelle	24/1-031
	CA SODIAC	Conseil d'Administration Société dionysienne d'Aménagement et de Construction		
	(*)	élu absent / représenté	(la mandataire ayant voté	en son seul nom propre)

#### DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Gérard FRANÇOISE	parti à 17 h 00	au rapport n° 24/1-004
-	•	en laissant procuration à Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE
Yassine MANGROLIA	sorti à 17 h 27	au rapport n° 24/1-007
	revenu à 17 h 43	au rapport n° 24/1-009
Virgile KICHENIN	sortis à 18 h 16	au rapport n° 24/1-020
Jacqueline PAYET	revenus à 18 h 19	au rapport n° 24/1-022
(voir élus intéressés : candidats au CA de la SODIAC)		rapport n° 24/1-021 retiré de l'ordre du jour de séance)
Brigitte ADAME	partie à 18 h 35	au rapport n° 24/1-025
_	·	en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Éricka BAREIGTS	sortie à 18 h 58	avant examen du rapport n° 24/1-031
en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	revenue à 19 h 00	après le vote

#### **PLAN AMBITION JEUNESSE (PAJ)**

#### ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ) ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ À RESPECTER ET À PROMOUVOIR LES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES À PARTICIPER À LA CONCERTATION AU NIVEAU LOCAL ET NATIONAL

**Jean-Max BOYER** présente ce premier rapport concernant l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'ANACEJ.

Avec 45 % de la population dionysienne de moins de trente ans, la ville de Saint-Denis accorde une grande importance à la jeunesse, car elle est une ville jeune. En 2023, ce ne sont pas moins de trente-mille-trois-cent-quarante-cinq jeunes dionysiens qui ont bénéficié des opportunités offertes par le plan Ambition jeunesse dans les domaines tels que l'engagement citoyen, la mobilité, la vie active, l'accès aux droits et au bonheur, cela grâce à des dispositifs comme le « bus gratuit », les « Bourses de Voyages », les « Jeunesse en Lèr » ou le « Conseil des Jeunes », entre autres, qui sont des dispositifs pensés par des jeunes pour des jeunes, dans les nombreux espaces de parole organisés par la ville de Saint-Denis.

En 2015, en adhérant à l'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, la ville de Saint-Denis est devenue ainsi la première commune réunionnaise à soutenir son Conseil des Jeunes, en lui permettant de rejoindre l'ANACEJ, structure reconnue pour son expertise en matière de participation des jeunes. Cette collaboration, en 2017, a conduit Saint-Denis à être la première ville des Outre-mer à organiser des rencontres des villes de plus de cent mille habitants adhérentes de l'ANACEJ.

En 2024, la Ville réaffirme son engagement pour donner la parole aux jeunes et recueillir leurs propositions, notamment en participant au lancement du premier Congrès océan Indien, qui se tiendra le 9 avril 2024 à Saint-Denis. Cet évènement marquera la naissance, à Saint-Denis de la Réunion, du Parlement des Jeunes d'Outre-mer et permettra l'implication du Conseil des Jeunes dionysiens au cœur de cette nouvelle instance.

Par conséquent, il est demandé au Conseil de valider le renouvellement de l'engagement de la ville de Saint-Denis auprès de l'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, d'approuver la collaboration de la ville au titre du renforcement de la participation des jeunes ultramarins et d'autoriser la participation de notre Conseil des Jeunes dionysiens au Conseil parlementaire des Jeunes d'Outre-mer.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY prend la parole en saluant l'assemblée. S'agissant de ce premier rapport, le travail que fait l'ANACEJ est connu en matière d'articulation, de synergie entre les collectivités pour tout ce qui est politique jeunesse. D'ailleurs, ils avaient justement mis l'accent sur l'Outre-mer et sur la Réunion en particulier pour qu'il y ait plus de communes qui soient adhérentes à cette association et, entre autres, un poste de vice-présidence avait été donné à la représentante de la commune de Saint-Denis.

La première question que formule **Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY** se rapporte aux réalisations de manière factuelle découlant de ce partenariat sur le congrès de l'ANACEJ, ajoutant que, en toute logique, la réponse sera satisfaite en avril prochain.

Elle note que la ville de Saint-Denis a une représentante au sein de ces structures, qui est aussi l'élue déléguée à la jeunesse, et qu'un poste de vice-président, lui a été confié, ce qui n'est pas rien. Il n'y a aucun problème pour valider ce rapport, mais la pertinence porte sur le remplacement de Madame Aurélie MÉDÉA qui visiblement n'est plus sur le territoire. Deuxième question : est-ce qu'il est prévu de la remplacer ?

La maire confirme que la vice-présidente de l'ANACEJ sera présente lors de ce congrès. En tant que vice-présidente, élue déléguée à la jeunesse, elle a participé de façon normale dans le cadre de ses délégations. Donc, il n'y a aucun sujet sur l'exercice de ses missions.

La maire rappelle qu'Aurélie MÉDÉA est une jeune élue qui est en train de construire sa vie professionnelle en gardant son engagement politique. La maire réaffirme son soutien à cette question de la jeunesse dont l'ambition est à la hauteur de ses engagements. Aurélie MÉDÉA siège l'ANACEJ et a construit avec Jean-Max BOYER le congrès prévu de se dérouler, avec l'administration, sur des réunions régulières. Elle aura l'occasion de s'exprimer sur les bilans des politiques publiques mises en place depuis le début du mandat, dans le cadre de l'ANACEJ.

Pour le reste, **la maire** ne souhaite pas ouvrir le débat, le règlement ne lui permettant pas de démettre les élus; heureusement parce que, du côté de l'opposition, il lui faudrait démettre aussi un certain nombre de personnes. Le sujet pour celles et ceux qui s'engagent, c'est de savoir respecter le temps long et les situations personnelles; garder quelques réserves sur les situations très personnelles des collègues. Ce n'est pas le lieu d'en débattre. En ce qui concerne Aurélie MÉDÉA, elle a son engagement et l'équipe est fière d'avoir des jeunes comme ça, qui se frottent à des choses, qui ont aussi de la sincérité dans ce qu'ils font. Il est souhaitable de toujours avoir des jeunes comme ça. Produire une nouvelle génération de politiques, c'est aussi accepter que, de temps en temps, ils puissent partir pour des opportunités, mais continuer à être présents pour revenir un jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le renouvellement de l'engagement de la ville de Saint-Denis auprès de l'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes ;
- d'approuver la collaboration de la ville au titre du renforcement de la participation des jeunes ultramarins ;
- d'autoriser la participation du Conseil des Jeunes dionysiens au futur Conseil parlementaire des Jeunes d'Outre-mer.

#### **RAPPORT N° 2**

# PLAN AMBITION JEUNESSE (PAJ) BOURSES DE VOYAGES ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX JEUNES DIONYSIENS ÂGÉS ENTRE 6 ET 30 ANS POUR LA CONCRÉTISATION DE LEURS PROJETS

**Jean-Max BOYER** rappelle que la Bourse de Voyage est une mesure phare mise en place par la ville avec, pour objectif, de permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons, de rompre avec l'insularité, de s'ouvrir à d'autres cultures et de vivre des expériences enrichissantes, un parcours qui se veut innovant, solidaire et accessible à tous.

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leur projet de voyage. Ces Bourses de Voyages se tournent vers les jeunes qui ont le plus besoin afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques. Les dossiers adressés à la ville ont été soumis à l'avis du Comité consultatif d'Attribution des Bourses de Voyages le 1<sup>er</sup> février 2024 pour la période allant du mois de mars 2024 au mois de juillet 2024. Sur les cent-trente-neuf dossiers examinés, cent-douze ont reçu un avis favorable pour la concrétisation des projets de voyages pour un montant de 51 800 euros.

Il est demandé d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans, dont la liste est annexée au présent rapport, pour les projets de voyages qui auront lieu sur la période de mars 2024 à juillet 2024.

La maire remercie Jean-Max BOYER pour son investissement, en collaboration d'équipe, et en soutien à Aurélie MÉDÉA qui aura bientôt d'autres responsabilités à assumer – jeunesse engagée : jeunesse qui grandit –.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour des projets de voyages qui auront lieu sur la période de mars 2024 à juillet 2024;
- d'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre la ville de Saint-Denis et l'attributaire de l'aide ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les conventions individuelles avec chaque bénéficiaire ;
- d'autoriser l'inscription de la dépense prévue au chapitre 067 du budget principal de la ville.

#### Visionnage du reportage sur les Bourses de Voyages

La maire constate que c'est beaucoup de bonheur et beaucoup de fierté ; que tout cela donne envie de continuer, car c'est très concret. Ce sont des jeunes de 6 à 30 ans, sur cette promotion de mars à juin. Il y a eu cent-trente-neuf dossiers. Ce n'est pas un guichet où il suffit de venir chercher un chèque, c'est vraiment sur la base d'un projet. Donc cent-douze jeunes ont eu un avis favorable.

#### **RAPPORT N° 3**

#### POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

Benjamin THOMAS rappelle en préambule que la Réunion partage une communauté de destin avec ses voisins de l'océan Indien et que, compte tenu à la fois de l'histoire séculaire avec ses voisins de l'océan Indien et de la géographie, les collectivités réunionnaises développent naturellement vers ces iles de l'océan Indien, vers les pays d'Afrique australe et orientale des partenariats mutuellement profitables dans leurs domaines de compétence respectifs. Elles le font d'autant plus que le législateur a mis en œuvre un arsenal juridique leur permettant d'engager directement des actions de coopération avec leurs homologues de la zone océan Indien, dès lors que ces actions respectent les engagements internationaux de la France et sont conclues avec des acteurs non étatiques reconnus par la France. Le corps du rapport comporte les différents textes législatifs permettant aux collectivités d'exercer ces actions de coopération décentralisée. Néanmoins, à un moment singulier de son histoire, marquée par la tentative du repli sur soi, des discours faciles de rejet prônant le rejet de l'autre, il est de bon ton de rappeler l'ambition d'ouvrir les horizons de Saint-Denis, d'offrir de nouvelles perspectives d'échanges pour ses jeunes, ses entreprises, ses acteurs associatifs, la société civile dans son ensemble et créer de nouvelles solidarités avec les pays de peuplement et au-delà, dans l'intérêt des populations respectives.

Le présent rapport offre ainsi un socle juridique solide pour engager des coopérations dynamiques, ambitieuses et innovantes dans des domaines aussi variés que l'éducation, la culture, le développement durable, domaines dans lesquels la ville de Saint-Denis, dixneuvième commune de France, capitale des Outre-mer, a déjà obtenu la reconnaissance au niveau national, à travers notamment l'obtention de diverses distinctions et de divers labels. Il est temps, aujourd'hui, de confronter ces dispositifs innovants à la réalité des acteurs de la zone océan Indien en procédant, le cas échéant, aux adaptations qui s'imposent et en tenant également compte des particularismes locaux. Tel est l'objet du présent rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la maire à engager la collectivité dans le développement d'une politique publique de coopération décentralisée et à signer toutes formes d'accords en conformité avec le cadre règlementaire, avec des institutions ou organisations de la Zone sud de l'océan Indien (ZSOI), de l'Afrique australe et des territoires d'origine de peuplement de la Réunion;
- d'autoriser la maire à engager les budgets nécessaires à la mise en œuvre de cette politique publique de coopération.

Avant de céder la parole pour la présentation du rapport n° 4, **la maire** prononce des mots introductifs parce qu'il va s'agir d'une proposition de rapport de coopération très concrète avec la ville de Walvis Bay en Namibie.

Saint-Denis reçoit avec grand plaisir le consul honoraire de Namibie, à l'occasion de l'action envisagée qui est exceptionnelle puisque la coopération avec le continent africain est assez rare. Cela concerne, non pas la côte australe, mais la partie atlantique de l'Afrique – ce qui est aussi singulier – dans la zone de l'Afrique du Sud. Il y a une volonté pour la ville d'ouvrir un regard à l'instar de ces jeunes qui voyagent de par le monde, d'être dans une relation historique, mais au-delà de l'ancrage historique, d'être aussi dans l'avenir. Permettre à ces jeunes gens, en prenant l'avion, mais pas que puisque dans le cadre de l'École du Bonheur, il s'agit aussi de faire de la coopération par voie numérique, et de poser l'ambition sur une coopération réussie. La coopération décentralisée pour les collectivités locales est tellement difficile. Les outils ne sont pas adaptés au souhait de faire. Il y a quelquefois des mots malveillants entre frères et sœurs de ce grand bassin océanique atlantico-pacifico-indien, or il ne faut pas s'enfermer. La vie politique est faite d'opportunités, et l'année dernière, la rencontre organisée par le Conseil départemental dans le cadre de la commémoration du 20 décembre a été mise à profit. Benjamin THOMAS est allé prendre ce premier contact et faire ce premier acte de collaboration.

Le temps politique, c'est aussi la vie des hommes. Le pays a perdu son père fondateur, le président Hage GEINGOB. Aussi, profitant de la présence du consul de Namibie à Saint-Denis, **la maire** va lui remettre le courrier adressé en son nom et au nom du Conseil municipal de la ville de Saint-Denis au peuple namibien, puis demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage au président de Namibie qui est récemment décédé.

#### Minute de silence

La maire donne lecture de la lettre adressée au peuple namibien.

Votre excellence,

C'est avec tristesse que j'ai appris le décès du docteur Hage GEINGOB, président en exercice de la République de Namibie.

En ces circonstances, j'adresse, en mon nom et celui du Conseil municipal de Saint-Denis, nos plus sincères condoléances au peuple namibien.

Le 20 décembre dernier, nous commémorions l'abolition de l'esclavage à la Réunion en présence de son excellence, Madame Itah KANDJI-MURANGI, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de l'Innovation, représentant son excellence le docteur Hage GEINGOB. Ce temps de partage des mémoires était aussi celui du partage des espoirs que nous fondons à travers l'intention d'établir et de développer les relations au profit de nos populations respectives, notamment avec la ville de Walvis Bay.

La disparition de Hage GEINGOB est une perte immense pour la Nation namibienne, dont il fut l'un des pères et plus emblématiques bâtisseurs, inlassable combattant en faveur du progrès, de la paix et du bien-être de ses concitoyens. Nous nous associons à la peine du peuple namibien, auquel nous exprimons notre solidarité fraternelle dans cette période de deuil national.

#### **RAPPORT N° 4**

#### ACTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS AVEC LA VILLE DE WALVIS BAY DE LA RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE

Benjamin THOMAS rappelle que la coopération, ce sont des opportunités. Il s'avère qu'en septembre dernier, le Conseil départemental a fait le choix d'associer la ville de Saint-Denis à un déplacement de haut niveau, conduit dans ce pays, à Windhoek, la capitale, mais également Walvis Bay, qui se situe à cinq heures de route de Windhoek, poumon économique de la Namibie, principale ville portuaire, qui permet de désenclaver également certains pays africains et d'acheminer tant à l'import qu'à l'export les matières premières produites dans cette région.

À cette occasion, il avait également une quinzaine de chefs d'entreprises réunionnais qui ont eu des rencontres de haut niveau du type B2B [business to business], avec des entrepreneurs namibiens. Il y a eu des perspectives de partenariat économique, d'investissement, à la fois de la Réunion en Namibie, mais aussi un intérêt pour les entreprises namibiennes à la Réunion. Les signaux sont au vert puisque, à l'issue de ce déplacement, il y a aussi la volonté exprimée au niveau de la Namibie, de dépêcher sur place son représentant permanent, en la personne de Monsieur Christophe ROCHELAND, le futur consul honoraire qui va être confirmé à la Réunion, il est déjà l'envoyé spécial de la Namibie dans le cadre de cet hommage, mais ce sera aussi le futur consul honoraire de la Namibie, d'origine réunionnaise, basé à Saint-Denis, dont la mission sera évidemment de faciliter les échanges entre la Namibie et la Réunion, pas uniquement Saint-Denis, mais d'autres collectivités, d'autres acteurs économiques, associatifs, la société civile dans son ensemble.

Le Conseil départemental a ses propres projets dans le domaine culturel et Saint-Denis a eu l'opportunité d'engager une discussion avec le premier magistrat de la ville de Walvis Bay, qui s'est montré très intéressé par, notamment, les dispositifs innovants mis en œuvre au niveau de la ville de Saint-Denis à destination de la jeunesse, dans le domaine du développement durable, dans le domaine éducatif, notamment l'École du Bonheur. Il a prévu de se rendre bientôt à la Réunion, notamment dans le cadre de l'inauguration du futur consulat.

À l'occasion de ce déplacement, une lettre d'intention entre la ville de Walvis Bay et la ville de Saint-Denis a été signée dans des délais extrêmement rapides, sous les auspices de l'ambassadeur de France en Namibie. Il n'est pas aisé pour une collectivité française, a fortiori réunionnaise, de négocier, signer en l'espace de 48 h une lettre d'intention avec une collectivité namibienne, mais c'était le souhait du partenaire namibien. Il était aussi à constater que l'ambassadeur a accompagné cette signature.

Le plus dur reste à faire. Une fois formalisée cette lettre d'intention, il faut engager une démarche de coopération. Et l'intérêt du partenaire namibien s'est porté sur le domaine éducatif. Donc, il est envisagé de conclure un partenariat eTwinning numérique avec des écoles dionysiennes pour faciliter l'apprentissage de l'anglais, vu l'intérêt et l'importance de la maitrise de l'anglais, en particulier pour les jeunes dionysiens. Demain, des jeunes, grâce à un anglais maitrisé, renforcé, seront beaucoup plus armés sur le marché du travail, avec les écoles dionysiennes, un partenariat dans le domaine de l'éducation, avec la mise en place d'e-échanges, des visioconférences dans des domaines d'intérêt commun, des correspondances écrites, des échanges de carnets de jeux, mais au-delà, rien ne vaut les échanges humains, et avec l'appui de l'ambassade de France en Namibie.

Il est, par conséquent, demandé à l'assemblée d'acter le principe du développement d'une politique publique de coopération décentralisée avec la ville de Walvis Bay, dans les termes exposés à travers le présent rapport, d'autoriser la maire à engager les budgets nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

L'accord de jumelage effectif ne sera signé qu'à l'issue d'une action concrète de coopération entre les deux institutions.

**Michel LAGOURGUE** déclare partager les propos de Monsieur Benjamin THOMAS, sur cette conception de l'universalisme, du refus du rejet de l'autre et du repli sur soi – c'est important – et sur l'action de coopération qui va dans le bon sens.

Sur la question du choix de la Namibie, la réponse est suffisante : il s'agit d'un concours de circonstances. Sur la question de ce qui va être fait, des réponses partielles sont apportées. **Michel LAGOURGUE** souhaite donc avoir plus de précisions sur la coopération avec Walvis Bay.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY complète la dernière question soulevée par son collègue Michel LAGOURGUE en insistant sur le budget qui n'est pas indiqué. Dans le cadre de la prise d'actes, à un moment donné, il va falloir fixer un budget sachant que, en ce qui concerne la Réunion, malheureusement, les fonds ne sont pas très ouverts sur ces zones-là. Il serait intéressant de connaître le budget alloué à ce projet.

Benjamin THOMAS explique, s'agissant des actions de coopération, que le premier secteur identifié en commun accord avec le maire de Walvis Bay, c'est le domaine linguistique. Cela répond à des besoins pressants de la ville, mais correspond également à une opportunité d'ouverture pour les jeunes namibiens qui souhaitent s'ouvrir sur la langue française. C'est le partenariat le plus facile à mettre en œuvre dans un premier temps, puisqu'il sera numérique essentiellement. À côté de l'éducation, des chefs d'entreprises sont actuellement en train de négocier avec leurs homologues de Namibie pour mener des partenariats économiques. C'est aussi un secteur important. À ce stade des discussions, il n'y a pas davantage de détails.

S'agissant du budget alloué à la coopération, en fonction de la thématique, des moyens budgétaires seront dégagés pour mener ces actions de coopération décentralisée, étant entendu que des financements, y compris nationaux, seront recherchés et, le cas échéant, européen et sachant que, pour la Namibie, elle ne fait pas partie des pays éligibles au financement « Interreg » [de coopération territoriale européenne]. Des discussions sont en cours au niveau national avec l'ambassade pour pouvoir mobiliser et dégager une enveloppe afin d'engager des actions de coopération avec la Namibie.

Noela MÉDÉA MADEN relève, en se référant au rapport, que cela vise une amélioration de l'apprentissage de l'anglais – ce qui est une très bonne chose –. Il est précisé également que cette initiative donne une nouvelle dimension au plan anglais. Or, le plan anglais concerne les niveaux CP et Grande Section. Vu les actions qui vont être réalisées : échange, visiopartage, correspondance écrite entre les classes, échange de carnets de jeux entre des classes réunionnaises et namibiennes, est-ce que tout cela entre dans le plan anglais ? Sur la pause méridienne ? Quels sont les intervenants ? Est-ce que les salles sont équipées ? Il y a aussi le décalage horaire. Donc, un questionnement en lien avec le plan anglais, puisque le niveau de participation des élèves est modifié.

La maire déclare être ravie que cela fasse l'unanimité. C'est important, pour plusieurs raisons. La première, comme l'a dit, Monsieur LAGOURGUE, est qu'il est important qu'il y ait encore quelques républicains humanistes et universalistes qui prônent des valeurs de partage et de vivre ensemble. À ce dernier titre, elle indique ne pas trop aimer les termes « vivre ensemble », car pour faire ensemble, il faut vraiment se connaitre, s'accepter. Il s'agit d'un vrai travail de fond qu'il faut continuer – quand ça n'est pas fait – à l'interne et mener au-delà des frontières. C'est même une obligation aujourd'hui, parce que les jeunes

n'ont plus la même conception du monde et de la vie, cela, même à la Réunion. Quand ils vivent à la Réunion, ils n'ont pas juste pour seule ambition d'y rester ad vitam æternam. Ils ont envie de revenir parce que c'est leur terre, pour faire des choses, mais ils aimeraient aussi contribuer au développement ou au rayonnement de leur savoir-faire et de leur culture sur d'autres pays. Concrètement, c'est être Réunionnais que d'aller faire des études, de revenir à 25-30 ans, de s'installer et de pouvoir travailler dans d'autres pays, dans le bassin océan Indien, sur les continents asiatique et africain et de pouvoir revenir ; partir deux-trois mois et revenir. C'est de ça que les jeunes rêvent aujourd'hui.

Poser cette forme de coopération, c'est aussi une innovation. On le fera avec les moyens du bord, avec de gros moyens. Par ailleurs, la ville est équipée. Sur l'École du Bonheur, Saint-Denis est à 100 % numérique. Il y a des tablettes, les outils, les professeurs, les associations en périscolaire, les partenariats. Au-delà du plan anglais qui date de 2008, beaucoup de progrès ont été source d'inspiration. La ville a osé venir dans les écoles pour proposer des temps de contact avec des langues étrangères, dont l'anglais. Aujourd'hui, dans le programme même de l'Éducation nationale, la collaboration entre la ville de Saint-Denis et l'Éducation nationale est très concrète parce qu'il y a des professeurs des écoles qui prennent le relai et/ou qui interviennent dans le même temps que le plan anglais, dans le même âge au niveau de l'enfant, mais dans du temps scolaire et non en périscolaire. Donc, tout cela s'intensifie parce qu'il y a bien le besoin d'avoir la maitrise d'une autre langue ou d'autres langues que le créole et le français. Dans l'Institut municipal des langues à Saint-Denis, il y a aussi l'arabe, le malgache, le tamoul, l'hindi, etc. Toutes ces langues sont des langues des peuplements de la Réunion.

La coopération économique, c'est une aspiration, c'est une délégation qui dépend l'une de l'autre. C'est un projet économique à l'internationalisation, qui est la politique régionale, mais la ville est très attentive à ce que les choses se passent. La Namibie, un grand pays, pourra expliciter aussi ses ambitions avec la Réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'acter le principe du développement d'une politique publique de coopération décentralisée avec la ville de Walvis Bay;
- d'autoriser la maire à engager les budgets nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

#### **RAPPORT N° 5**

#### RÉNOVATION DU PLATEAU MULTISPORTS ET CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE SPORTIVE À JOINVILLE

**Stéphane PERSÉE** explique que le rapport concerne la rénovation du plateau multisports et la construction d'une couverture sportive à Joinville. Historiquement, Joinville est une terre de handball, un club y est aujourd'hui implanté ; d'autres clubs, comme le BCD s'y est également installé, mais il y a aussi surtout des Dionysiens et des Dionysiennes qui s'y plaisent à pratiquer du sport.

La Ville ne fait pas le choix de construire un gymnase fermé uniquement à la pratique fédérale, mais de pouvoir aussi laisser justement les Dionysiens et Dionysiennes pratiquer le libre temps du sport. Ce format hybride lancé à Joinville est un choix politique fort.

Ce rapport concerne surtout la partie du marché puisque, au vu des évolutions apportées au ce projet, il s'avère qu'accueillir un gradin de cent-cinquante places, ce n'est pas la rénovation classique d'un plateau noir. Cela va permettre aussi aux parents de pouvoir bénéficier de certains aménagements, de pouvoir compléter avec la petite piste d'athlétisme à côté, et donc de la rénover. En considération de ces éléments, il a fallu modifier le marché puisque la partie VRD / gros œuvre a un cout plus conséquent et donc

va venir augmenter la facture, mais peut-être aussi adapter l'équipement à l'objectif souhaité. C'est bien de parler d'argent, mais il faut aussi derrière mettre des objectifs. Cette somme supplémentaire allouée va permettre, justement, que l'équipement réponde à la demande des Dionysiens et des Dionysiennes.

En date du 13 mai 2022, le cout des travaux à 1,2 million est accepté, divisé en quatre lots : charpente et couverture pour le premier lot, sol et équipement pour le deuxième, clôture pour le troisième et électricité pour le quatrième.

Le nouvel allotissement fait rattacher les clôtures au lot n° 1 qui devient de fait le lot n° 2, puisque le lot n° 1 devient VRD / gros œuvre, le lot n° 3 électricité et le lot n° 4 sol et équipements. Du coup, cela passe de 1,2 million à 1 804 000 hors taxes. Il est donc demandé au Conseil municipal, sur cette délibération :

- de prendre acte de la modification de l'allotissement et du montant estimatif de l'opération ;
- de prendre acte de la notification du marché attribué à l'entreprise PFEC pour le lot électricité ;
- d'autoriser la maire ou son représentant à signer le marché avec les soumissionnaires proposés par la commission ad hoc qui s'est tenue le 8 février 2024, avec, avec pour le lot n° 1 VRD / gros œuvre ; le lot n° 2 charpente / couverture / bardage / clôtures ; le lot n° 3 électricité et lot n° 4, sol et équipements ;
- d'autoriser la maire ou son représentant à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;
- d'autoriser la maire ou son représentant à prendre toutes les décisions pour tous types d'avenants dans la limite des taux définis par l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits seront inscrits au budget.

**Michel LAGOURGUE** fait remarquer qu'il y a quand même, malgré les explications, une augmentation de 50 % du budget prévu, ce qui semble tout de même important. Il demande si les travaux sont entièrement financés par la commune ou s'il y a d'autres collectivités qui interviennent.

**Stéphane PERSÉE** rappelle la possibilité d'avoir un cofinancement du département sur ce projet via le premier volet du PST qui a été voté par le Conseil municipal.

**Johny DENNEMONT** ajoute que, pour l'instant, on est à un cofinancement acté sur la base de l'estimation initiale via le PST et le département. On doit effectivement se rapprocher de cette collectivité pour voir si on peut le réviser et obtenir une subvention complémentaire par avenant.

**Stéphane PERSÉE** souligne qu'il est important aussi de dire que le projet a été densifié. Il y a effectivement cette densification du projet, mais il y a aussi l'inflation. Si on suit l'actualité, on est tous conscients qu'aujourd'hui que les prix augmentent et que ce nouveau montant prend en considération les couts de matériaux qui ont explosé.

Albert MARIMOUTOU précise les modalités d'intervention de la ville avec le département. Le département attribue une dotation globale sur le PST et, en fonction de l'évolution des projets, il est procédé à des ajustements. Sur ce dossier précisément, lorsque la ville a déposé la demande de financement au département à l'origine, c'était un montant que les services avaient évalué à 1,2 million, ce qui a permis de donner un taux de financement. Ensuite, avec la maitrise d'œuvre et tous les besoins du marché, le montant a été réévalué, et ce cout réévalué est soumis dans le cadre d'un avenant au financement du département, qui va naturellement abonder sur le projet. En fait, ce dernier n'a pas changé au fil du

temps ; c'est la maitrise d'œuvre définitive qui a permis de lui donner ce nouveau montant définitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la modification de l'allotissement de la consultation de la manière suivante :

lot n° 1: VRD/ gros oeuvre,

lot n° 2 : charpente/ couverture/ bardage/ clôtures,

lot n° 3 : électricité,

lot n° 4 : sol et équipements sportifs,

ainsi que du cout estimatif révisé à 1 804 000,00 euros HT;

- de prendre acte de l'attribution du marché suivant :

lot n° 3 : électricité PEFC pour 68 584,18 euros HT.

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les marchés avec les soumissionnaires retenus :

lot n° 1: VRD/ gros œuvre SICRA 974 pour 530 577,60 euros HT,

lot n° 2 : charpente/ couverture/ bardage/ clôtures groupement SMC2/CMR pour 1 059 708,97 euros HT.

lot  $n^\circ$  4 : sol et équipements sportifs INEXENCE SOLS CREATION pour 147 780,00 euros HT ;

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions pour tous types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- que les dépenses seront imputées sur le budget principal de la ville.

#### **RAPPORT N° 6**

#### DEMANDE DE LABELLISATION DE SAINT-DENIS EN TANT QUE « VILLE ACTIVE DU PNNS » (PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ) AUPRÈS DE L'ARS (AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ)

Marie-Anick ANDAMAYE déclare être heureuse de présenter cette initiative essentielle pour la collectivité : la labellisation de Saint-Denis en tant que Ville active PNNS, en partenariat avec l'ARS.

Depuis 2001, le Programme national Nutrition Santé œuvre pour l'amélioration de la santé par la nutrition et la pratique sportive. Le quatrième volet de ce programme étendu jusqu'en 2024, avec une attention particulière aux Outre-mer, est crucial pour répondre aux défis spécifiques du territoire. Une étude menée en 2018 par l'Institut de Recherche et de Développement a mis en lumière les inégalités sociales d'accès à la santé et à la nutrition dans les Outre-mer. Les concitoyens sont confrontés à un taux élevé d'obésité, d'hypertension et de diabète, exacerbé par les réalités économiques connues, telles que la précarité, la pauvreté et la cherté des produits alimentaires importés. Face à ces enjeux, la ville de Saint-Denis souhaite s'engager plus activement dans la réduction de ces inégalités en matière de nutrition, en devenant une ville active PNNS. Cela implique la signature d'une charte spécifique en partenariat avec l'ARS.

La ville s'engage à promouvoir une politique active en matière d'alimentation, en renforçant la culture nutritionnelle, notamment chez les jeunes. Aussi, les chiffres alarmants qui concernent le développement des maladies chroniques parmi les concitoyens, soulignent l'urgence d'une action coordonnée avec l'ARS. Cette collaboration permettra à la ville de concentrer ses efforts sur plusieurs axes : l'information et la communication en nutrition et activité physique ; l'éducation pour la santé en nutrition, la formation en nutrition, l'amélioration de l'offre alimentaire, le développement de l'offre d'activités physiques et sportives, l'aménagement du territoire en faveur de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité et enfin la promotion des mobilités actives telles que le vélo et la marche.

En repensant le territoire, en favorisant le développement des activités sportives, en promouvant d'autres modes d'alimentation et en adaptant les aménagements publics, la ville pourra atteindre ces objectifs cruciaux pour la santé des Dionysiens. Cette démarche suit le nouveau Contrat local de Santé signé avec l'ASR, qui reconnait vraiment l'engagement volontariste et important que la ville porte sans interruption et de manière croissante depuis des années. La ville agit en effet au-delà du minimum requis pour être labellisée « Ville active PNNS », notamment à travers des actions à poursuivre et à développer sur le bien manger, le bien bouger et le bien vieillir telles que « Kultiv Nout Santé », qui concerne l'éducation nutritionnelle dans les écoles, avec les enfants et les parents, sur les manifestations dans les quartiers et sur les manifestations sportives. Le développement de l'offre sportive pour tous, en développant l'offre d'équipements sur les territoires et en développant la mission de l'OMS, labellisée récemment Maison Sport Santé, en permettant aux ainés de bénéficier d'un nombre considérable d'activités, pour 5 euros par an pour une activité, avec le Plan Séniors en Action, ou encore en ayant des aménagements qui favorisent le déplacement, les mobilités douces et la pratique d'activités, que ce soit des aménagements cyclables ou les parcs tels que le Cœur vert familial ou notre futur Diony Parks. Aussi, cette signature constituera un nouveau levier d'action pour la ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités de la charte « Ville active du PNNS » ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à s'engager dans la démarche de labellisation « Ville active du PNNS » et à signer la charte correspondante.

#### RAPPORT N° 7

PLAN DE SAUVEGARDE (PDS)
DE LA COPROPRIÉTÉ DE LA CHAUMIÈRE
ABROGATION PARTIELLE ET MODIFICATION
DE LA DÉLIBERATION N° 23/5-032 DU 22 SEPTEMBRE 2023
PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DU PDS
ET DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA VILLE

**Brigitte ADAME** profite des deux rapports en lien avec le Plan de Sauvegarde, pour rappeler que la Chaumière, c'est cinq bâtiments, pratiquement trois-cent-cinquante logements, une école, l'école de la Chaumière, vingt-neuf villas.

Il y a eu pendant des années une dégradation des bâtiments, des logements, des espaces communs, des espaces extérieurs, du lien social, dégradation de la vie de toutes les familles, avec beaucoup d'incivilités. Le combat pour réussir à signer cette convention du Plan de Sauvegarde a été très, très long. Plus de douze années de détermination, de persévérance pour avoir ce merveilleux et beau projet de transformation. Le Plan de Sauvegarde est un dispositif qui excluait injustement les Outre-mer. Cette justice est rétablie ; une justice qui permettra aux familles de retrouver leur dignité, de retrouver la paix et la belle vie d'antan dans les années futures. Ce dispositif est d'un intérêt majeur pour ce quartier. Il y a déjà un chantier d'insertion. Il y aura beaucoup de travaux, ce qui permettra

de créer de l'emploi. Le tissu associatif est actionné afin de recréer du lien social, de lutter contre la grande précarité et, surtout, de ne plus retrouver ni se retrouver dans la même situation dans les années à venir.

Pour information, le vendredi 1<sup>er</sup> mars est la grande journée du vivre ensemble, la journée républicaine, avec l'école, avec les partenaires associatifs et les services de l'État tels que la Police nationale, la CAF... **Brigitte ADAME** remercie l'ancien préfet, tous les services de l'État, le département, la CINOR, la région, les associations, les partenaires financiers qui permettent d'avoir un effet levier maximal des fonds de l'État. Cela permet, sur ce premier rapport du Plan de Sauvegarde que ce projet puisse être mené à bien. Il faut du financement et, dans ce cadre, il est proposé d'abroger partiellement la délibération n° 23/5-036 en date du 22 septembre 2023 relative aux modalités du portage financier par la ville, les autres conditions restant inchangées, et d'approuver les modifications apportées sur le pourcentage de participation de la ville de 6,9 à 7 %, conformément à l'annexe financière jointe.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY fait remarquer que, dans son énumération des langues parlées à la Réunion, la maire a oublié de parler du mahorais, du shimahorais [ou shimaoré], du comorien, ou bien on peut dire le swahili puisque c'est un dérivé de cette langue.

La maire reconnait qu'il y a le swahili effectivement et fait remarquer que Saint-Denis doit être la seule commune à l'enseigner. On est donc très fier de rappeler qu'à Saint-Denis il y a le malgache, le swahili, l'arabe. Et le swahili, c'est très important parce que c'est une des langues diplomatiques, enseignées pour la formation des diplomates. Donc, il est très important de le dire et d'appuyer sur ce que la ville de Saint-Denis fait avec volontarisme, malgré les contextes très exclusifs de certains.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY, reprenant le propos de Madame ADAME selon lequel cela fait douze ans qu'on travaille sur le dossier de la Chaumière, demande s'il est possible de présenter un planning pour connaître la date de fin de réalisation de ce beau projet et aussi de fournir quelques informations sur le plan de relogement pendant la phase des travaux.

Jean Christopher DIJOUX apporte quelques précisions concernant des travaux qui seront d'abord menés sur le territoire de la Chaumière, sur les parties communes. Ce sont des travaux qui vont être engagés sur les extérieurs et sur les parties privatives. Cela dépendra du volontarisme de chaque propriétaire privé qui sera amené à constituer ses propres dossiers.

La nature des travaux pressentis permettra de les faire en milieu occupé. Ce ne sont pas des travaux qui vont nécessiter des relogements transitoires ou définitifs. Par contre, en même temps que la phase des travaux, va être engagée une phase simultanée, une démarche de portage de l'eau, avec les propriétaires qui seront occupants et qui seront les moins enclins à pouvoir réaliser des travaux eux-mêmes, ou avec des propriétaires bailleurs qui ne seront pas forcément totalement armés pour poursuivre la réalisation des travaux et une amélioration des conditions de vie de leurs locataires. Cela va conduire à ce qu'il y aura un certain nombre de lots qui seront ciblés pour faire l'objet d'un portage via des bailleurs sociaux. C'est peut-être à ce moment-là qu'il y aura la nécessité de recourir à du relogement dans le parc social, puisqu'il s'agit d'un parc, certes privé, mais qui fait l'objet d'une occupation sociale en grande majorité. C'est du social de fait. Donc, les relogements n'auront pas lieu lors des travaux qui seront réalisés sur les parties communes ou sur la majorité des travaux qui seront réalisés en partie privative. Ce seront des travaux en milieu occupé.

En ce qui concerne la planification, on est dans une phase où on va devoir se concentrer d'abord sur les travaux d'urgence qui sont prioritaires, donc sur les halls de bâtiments et légèrement en partie privative, et qui concernent les conduites d'évacuation d'eaux usées qui passent à la Chaumière dans les cuisines. Il y a de l'avancée en termes de négociation

avec les différents partenaires, puisque ce sont des travaux qui vont être réalisés sous maitrise d'ouvrage des syndics de copropriétés et qui vont être confiés, via un mandat, à un opérateur spécifique. Pour l'instant, on a un opérateur qui travaille sur ce dossier qui a enclenché les négociations avec les syndics pour qu'on puisse avoir un mandat qui soit confié au premier semestre et qui travaille en même temps de pair avec l'Agence nationale de l'Amélioration de l'Habitat, pour avoir les « avances », puisque l'ensemble de ces travaux prioritaires feront l'objet d'un financement à hauteur de 100 % du hors taxes, mais ne seront pas totalement avancés par l'Agence nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Donc, on est sur des montants d'avance limités par rapport aux 7 millions d'euros de travaux prévus. De ce fait, il y a la nécessité d'obtenir d'autres dispositifs de trésorerie qui sont en train d'être calés avec la Banque des Territoires. Pour l'instant, l'opérateur pressenti a largement avancé ses démarches de négociation, avec les syndics, avec l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat, pour percevoir les financements de subventions et avec la Banque des Territoires pour obtenir les prêts jusque-là ciblés et qui permettraient d'engager des phases de travaux dès le second semestre de cette année. Pour les autres, en partie privative, cela interviendra après (2025-2026) et en fonction des dossiers qui seront déposés par chacun des propriétaires.

Brigitte ADAME observe que, depuis plus de douze ans, il y a ce constat : il y a beaucoup de rencontres avec à la fois le tissu associatif, mais aussi l'Éducation nationale, pour démarrer un travail dans l'école, puisque l'école appartient à la ville. Il était nécessaire pour la ville d'être présente sur le territoire. Puis ce travail avait été élargi avec un GPO, avec la Police nationale ; d'autres services de l'État sont venus en renfort, avec l'ARS et la CAF. Quand nous avons pu enfin avoir un préfet courageux qui est venu sur site – car ce n'était pas la première fois que nous invitions des préfets (n'est-ce pas, Monsieur Gilbert ANNETTE) et ils ne sont jamais venus, et quand nous avons réussi à inviter un préfet, un ministre de l'Outre-mer, sur site, et qu'en 2015, avec deux administratifs de la ville, nous avons réussi à faire venir sur le site de la Chaumière la directrice de l'ANAH, en visite sur l'ANRU des Camélias, cela a été le début du déclenchement des services de l'État pour ouvrir les yeux sur l'état de dégradation de la Chaumière. C'était la première étape et le travail a commencé. Le préfet découvrait de ses yeux l'état de la Chaumière. Quand on déclenche avec les services de l'État, c'est beaucoup plus « confortable » de se sentir moins seuls dans le combat parce que, comme c'est un terrain privé, c'est difficile.

Les partenaires sont à remercier parce que le travail mené depuis toutes ces années, ce sont des rencontres régulières, des rendez-vous quasiment toutes les semaines, tous les mois, que ce soit avec le tissu associatif, avec les services de l'État, avec la préfecture, permettant vraiment d'avancer. On a sur place, une Maison de Projets – ce qui n'existe nulle part ailleurs en France, dans certaines villes ayant engagé des Plans de Sauvegarde; par exemple, Grigny, la plus grande copropriété d'Europe, avec cinq-mille copropriétés où les Plans de Sauvegarde se succèdent depuis vingt-cinq ans pour pouvoir travailler sur des copropriétés –. Donc, c'est une fierté pour Saint-Denis que ce Plan de Sauvegarde puisse se mettre en place. Les Outre-mer étaient exclus de ce dispositif pourtant essentiel, et quand cette justice-là est rétablie, parce nous méritons nous aussi notre part de ce financement, de ce dispositif, pour nous aider, car il y a un vrai souci juridique, il faut remonter la copropriété, il faut une politique de repeuplement sur la Chaumière et équilibrer les choses pour retrouver un périmètre dans ce quartier qui permette d'avoir une vie paisible et de redonner du gout à la vie aux familles qui y habitent.

Il s'agit de l'engagement que **Brigitte ADAME** affirme avoir pris depuis un certain nombre d'années en tant qu'élue de secteur, en tant que deuxième adjointe aujourd'hui, auprès de Madame la maire, auprès des équipes de la ville depuis les deux mandats précédents. Un mandat n'aurait jamais suffi ; deux mandats n'ont pas suffi non plus. Il a fallu un troisième mandat pour que les choses puissent être enclenchées. **Brigitte ADAME** dit avec beaucoup d'humilité, sa fierté d'avoir signé le 29 janvier 2024 cette convention de Plan de Sauvegarde qui assoit les partenaires financiers, qui assoit l'obligation d'aide à la copropriété, en tout cas, de s'engager dans cette démarche et qui oblige aussi à une réussite parce que la ville s'est engagée, déterminée, persévérante dans la démarche

politique, car c'est une volonté politique de transformation. D'autres auraient pu tourner la tête et fermer les yeux.

L'équipe s'est engagée et ira loin. Le combat se continue avec les services administratifs, aussi très engagés dans cette démarche. C'est quelque chose de nouveau à la Réunion ; c'est un dispositif innovant. Donc, il faut avoir la ressource, les outils, les dispositifs permettant de réussir ce défi. Il faut espérer d'ici quelques années voir les choses se transformer.

C'est un grand projet de transformation qui coute 29 millions d'euros. L'État finance énormément aux côtés de la ville. Le travail collectif est à saluer, avec l'ensemble des services, avec l'ensemble des partenaires, toutes les collectivités (région, CINOR, département) et les services de l'État, qui ont participé financièrement. Cette participation financière des collectivités et des partenaires financiers a permis d'avoir un effet de levier de fonds de la part de l'État. Tout ce travail de fourmi, ce travail de dentelle permet aujourd'hui de présenter le Plan de Sauvegarde de la Chaumière avec beaucoup d'humilité, avec la perspective de beaucoup de travail à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'abroger partiellement la délibération n° 23/5-036 en date du 22 septembre 2023 relative aux modalités du portage financier de la ville au titre du Plan de Sauvegarde de la Chaumière, les autres conditions restant inchangées;
- d'approuver les modifications apportées sur le pourcentage de participation de la ville (de 6,9 à 7 %).

#### **RAPPORT N° 8**

# PLAN DE SAUVEGARDE (PDS) DE LA COPROPRIÉTÉ DE LA CHAUMIÈRE SUIVI ET ANIMATION AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION ET DE SIGNER LES MARCHÉS ET TOUS LES ACTES Y AFFÉRENTS

**Brigitte ADAME** continue sur le Plan de Sauvegarde, pour que ce dispositif soit efficace et soit une belle réussite, il faudra avoir un opérateur qui doit présenter des compétences à la fois d'animation, juridiques, comptables, de gestion de copropriétés, techniques et architecturales, sociales, administratives et financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer le(s) marché(s) de suivi et d'animation du Plan de Sauvegarde de la Chaumière pour un montant maximum de 1 200 000 euros HT avec le(s)candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation :
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes décisions pour tous types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Avant d'entamer l'examen du dossier suivant, **la maire** fait observer qu'en l'absence de FONTAINE Érick (élu intéressé au titre de la SHLMR), sa mandataire votera en son seul nom propre.

SOUTIEN À UN MEILLEUR ACCÈS AU LOGEMENT SUR SAINT-DENIS
GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ ANONYME
D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ DE LA RÉUNION (SHLMR)
POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « LE CHAMBLY SOIXANTE-SEIZE LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES (LLI) »,
PARC SOCIAL PUBLIC, ACQUISITION SEULE DE SOIXANTE-SEIZE LOGEMENTS
SITUÉS 248 ET 250 RUE MARÉCHAL LECLERC À SAINT-DENIS

Jean-Max BOYER souligne que la ville de Saint-Denis est exemplaire en matière de construction de logements sociaux. Saint-Denis est, effectivement, en volume, la première commune de l'ile, avec un tiers des logements de la Réunion sur le territoire dionysien, et, en pourcentage, en seconde place, avec un taux SRU qui atteint 38 %. La ville a également conscience des difficultés des publics vivant sur son territoire. Pour répondre efficacement aux besoins de ses différentes populations, Saint-Denis poursuit sa volonté de participer aujourd'hui au développement d'un parcours résidentiel. C'est pour cette raison qu'en 2023, des résidences pour les personnes âgées et pour étudiants ont vu le jour. Cette ambition va s'accentuer en 2024.

Le 31 mars 2023, la SHLMR a racheté soixante-seize logements à une congrégation de religieuses, son objectif étant de convertir ce bien en logements intermédiaires. Par courrier en date du 10 novembre 2023, la SHLMR sollicite la commune pour la garantie à hauteur de 100 % du remboursement du prêt relatif au financement des soixante-seize logements, d'un montant total de 5 608 693 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. En cohérence avec son souhait de développement de logements adaptés à tous les publics du territoire dionysien, la ville souhaite accompagner la création de logements intermédiaires. Aussi, Saint-Denis, ayant la capacité financière de garantir cet emprunt grâce à une gestion sérieuse et responsable, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur les points suivants :

- sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défauts de ressources nécessaires à son règlement;
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

 d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 608 693 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 152966 constitué de deux lignes de prêt;

la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 608 693 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ; ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

 la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité; sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations prend l'engagement dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **RAPPORT N° 10**

## POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE ATTRIBUTION DE LA DSP FOURRIÈRE AUTOMOBILE 2024-2028 SUITE À LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

**Fernande ANILHA** présente ce rapport qui traite de la délégation du service public de fourrière automobile. Il s'agit de se prononcer sur l'attribution de cette DSP à la société qui a été retenue.

Pour savoir les sujets à aborder, ce qu'on va traiter et le contexte dans lequel cela se passe, cette DSP n'est pas seulement une délégation de service public de fourrière automobile. Il convient de rappeler qu'il n'y a pas de politique d'hyperproximité en fait, sans la mise en avant de la sécurité du citoyen. Avec le cas de la réhabilitation de la Chaumière, il y a aussi de l'accompagnement et la sécurité du citoyen. À la ville de Saint-Denis, il y a, dans ce cadre de la poursuite de cette politique d'hyperproximité, un ensemble de dispositifs mis en place. Il y a d'abord une équipe de la Police municipale, mais il convient d'insister sur le fait que la Police municipale est une équipe performante, qui va systématiquement vers une médiation préalable avant d'entrer en voie de verbalisation et de sanction. Donc, c'est une équipe assez exceptionnelle qui œuvre vraiment dans un esprit de proximité. Il y a aussi le développement de la vidéoprotection et le financement d'associations qui travaillent dans la prévention des actes de délinquance.

Parallèlement à ce système de sécurité, il y a également un contrôle de l'hygiène. La ville de Saint-Denis est de plus en plus propre. Les opérations « Netoy nout ville » de 2023 ont permis quand même l'enlèvement de cent-dix-sept VHU, ces véhicules hors d'usage qui gangrènent un petit peu les secteurs, les routes, les rues, etc. et l'enlèvement de 362 t de déchets verts et de 312 t d'encombrants. Ces opérations n'auraient pas été possible sans la coopération des partenaires, tels que les bailleurs sociaux qui œuvrent au quotidien, pour les collègues des secteurs, lesquels savent qu'au quotidien, on a besoin des bailleurs sociaux et les sollicite dans les politiques de nettoiement et de sécurité.

Saint-Denis est ainsi classé dans les cinquante grandes villes de France. Pour tout un chacun qui voudrait se pencher sur cette analyse, il en résulte que, en définitive, même si elle est classée dans les cinquante plus grandes villes de France, et surtout si elle y est classée, elle est la première plus grande ville où il y a le moins d'insécurité et de délinquance générale. Une fois ces statistiques analysées, c'est le résultat et la conclusion qui s'imposent.

La délégation de service public de fourrière automobile contribue à ces résultats, en traitant plus particulièrement des incivilités en matière de stationnement abusif. Ces incivilités diminuent puisque, en moyenne, sur une année, s'il y a sept-cents véhicules mis en fourrière sur le territoire communal, cela représente un budget quand même global de 265 000 euros, dont 50 % à la charge des contrevenants, les propriétaires qui viennent récupérer leur véhicule. Cette fourrière fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

En conséquence, après exposé de cette politique d'insécurité, de lutte contre les incivilités, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature du contrat de concession de DSP et tous les actes y afférents avec le candidat qui a été retenu : TOUT TRANSPORT AH-KANE SARL, pour un montant maximum de 480 000 euros pour les quatre années à

venir. Il s'agit toujours de la même entreprise parce que, tout simplement, il faut un agrément. Une autre entreprise vient d'obtenir un agrément, mais il faudra l'expérimenter avant d'y aller, parce que la DSP est quand même très importante en ce sens que c'est une politique de sécurité menée et la ville doit avoir une confiance absolue dans l'expérience de son partenaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer le contrat de concession et de tous les actes y afférents avec le candidat TOUT TRANSPORT AH-KANE SARL, pour un montant maximum de 480 000 euros HT pour les quatre années;
- d'autoriser la dépense afférente au chapitre 011 du budget principal de la ville

#### **RAPPORT N° 11**

# POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MARCHÉ DE PRESTATION DE SÉCURITÉ GARDIENNAGE DES LOCAUX ET SURVEILLANCE DES MANIFESTATIONS AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET D'ATTRIBUER LE MARCHÉ 2024-2028

**Fernande ANILHA** poursuit dans le domaine de la prévention et de la sécurité. Il s'agit du marché de prestations de gardiennage des locaux et de surveillance des manifestations.

Il n'est pas contestable que Saint-Denis est une ville très attractive. Qui dit ville attractive dit également service de sécurité très opérationnel et très pointu, à la fois pour le gardiennage des locaux et des sites de la ville, mais également pour toutes les manifestations, parce qu'au-delà de son attractivité, la ville de Saint-Denis organise – elle est très active – plus de trois-cents évènements commerciaux, sportifs ou culturels chaque année et accueille jusqu'à cinquante-cinq-mille visiteurs lors des grandes manifestations du style : fête de la Musique, fête Nationale, 20 Décembre. Cela nécessite de faire de la sécurité une priorité absolue, puisque la ville a d'une part l'obligation d'assumer la sécurité dans toutes les manifestations qu'elle organise, d'autre part elle doit assumer la préservation des biens, des sites et la sécurité des agents et des usagers du service public.

Il est fait appel à un prestataire de services externe, puisque la surveillance des sites, mais également la surveillance des manifestations, c'est quand même quelque chose d'extrêmement important. Le marché de gardiennage et de sécurité, par exemple, pour les quatre années à venir, représente 7,4 millions d'euros. Il faut donc faire attention et passer les marchés extérieurs pour assumer cette prestation de gardiennage, mais ça vient également renforcer de temps en temps les équipes internes.

Le dernier marché arrive à échéance et il faut le renouveler. Un montant conséquent qui provient évidemment de l'augmentation des prix, de l'inflation au niveau des salaires. La nouveauté, c'est que ce marché sera sur une période de quatre années au lieu de trois ans comme l'ancien. Surtout, c'est une forme de marché qui va laisser à la ville la possibilité d'intégrer le gardiennage supplémentaire sur les sites en cours de réhabilitation ou en cours d'installation, tels que le nouveau marché de Sainte-Clotilde, comme marché fixe. Il y a d'autres sites également. Et puis, surtout, les manifestations vont prendre de l'ampleur. Saint-Denis a plus de cent-cinquante-six-mille habitants ; il y a un besoin en animation qui se traduit souvent par des manifestations. Au-delà des manifestations habituelles et des grandes manifestations, il y a également des animations sportives qui se développent énormément dans les secteurs. Cela justifie l'augmentation du cout, mais également l'aménagement du marché pour permettre à la ville, en certaines circonstances, d'y intégrer également la surveillance de certaines manifestations.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur ces conditions : un marché sur quatre ans, alloti en cinq lots assez larges, dans lesquels pourront être intégrés les gardiennages supplémentaires ou la surveillance supplémentaire de manifestations ; d'autoriser la signature des marchés avec les candidats retenus ; d'autoriser la prise de toutes décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ; d'autoriser la prise de tous avenants dans la limite du taux défini par la loi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer le(s) marché(s) suivant(s):

#### désignation du lot

#### montant maxi HT sur quatre ans

Lot 1 : sites du Centre technique communal et de la Fabrik	2 400 000 euros
Lot 2 : manifestations culturelles, commerciales et sportives	1 300 000 euros
Lot 3 : marchés forains	700 000 euros
Lot 4 : marchés fixes	1 900 000 euros
Lot 5: divers sites (interventions ponctuelles)	1 100 000 euros

avec le(s) candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation.

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes décisions pour tous types d'avenants dans la limite des taux définis à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à engager la dépense sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, sous le chapitre 011 compte 6282.

#### **RAPPORT N° 12**

### MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER ET APPROBATION

Jacques LOWINSKY rappelle que le Plan local d'Urbanisme est une affaire qui revient souvent. Malgré le temps qui passe vite, il faut aller à la fois sur le long terme et sur le court terme. Le Plan local d'Urbanisme dépend à la fois du SCoT géré par la CINOR et du SAR géré par la région.

Il a été décidé, au-delà de la longue révision du SCoT, de procéder à des modifications de temps en temps. Il s'agit déjà de la modification n° 8, vu que la ville est hyper attractive. Le souci avec l'hyperproximité, c'est d'agir à la fois de manière globale, pour les bas et pour les hauts. L'autre paramètre intéressant, c'est le fameux changement climatique. Belal rappelle un peu à l'ordre ; il faut en tenir compte.

Il y a un certain nombre de modifications. Bien sûr, il y a l'aspect règlementaire, les PPA, etc. la direction de l'Environnement. Cette modification simplifiée comporte essentiellement trois vocations. Première vocation, c'est de continuer à redorer l'image du cœur historique. Deuxième vocation, il faut continuer à développer des projets, en particulier dans l'est de Saint-Denis. Troisième vocation, devoir poursuivre le travail d'hyperproximité, continuer à désenclaver les quartiers, à réhabiliter et à sécuriser les voiries, à travailler sur le projet autour de la centralité.

Sur la première vocation, sur le cœur historique, il y a un certain nombre de friches urbaines, la ville étant un peu historique. Donc, il faut permettre d'autres projets, privés, sur le centre-ville en particulier, de contribuer à valoriser le patrimoine du cœur historique. Enlever un certain nombre d'emplacements réservés pour permettre l'acquisition, la transformation de certains biens vétustes, comme sur la rue Sainte-Anne, la rue Rontaunay, la rue des Sables.

Sur la deuxième vocation, développer des projets à l'est de Saint-Denis. Il est proposé de lever un emplacement réservé pour permettre de renforcer la centralité de la Bretagne. Il y a un projet pour remettre en place un pôle de commerce, avec des logements, un centrebourg. L'idée, c'est de marquer une nouvelle identité pour la centralité de la Bretagne. Toujours sur le thème de cette vocation qui consiste à développer des projets à l'est de Saint-Denis, la CINOR a entamé une démarche à vocation économique, toujours sur le même secteur. En même temps, l'ambition pour la ville, c'est d'organiser l'aménagement sur le secteur Eudoxie Nonge. Il est donc proposé de lever également des emplacements réservés.

La troisième vocation, c'est ce travail de structuration de secteurs, de désenclavement des quartiers, de réhabilitation et de sécurisation de voiries. Il y a également besoin de lever des emplacements réservés, à terme d'acquisition, de façon plus classique, certaines suppressions d'emplacements réservés doivent permettre à des administrés de devenir propriétaires fonciers, notamment sur le secteur du Chaudron. Ça va permettre aussi de clarifier un certain nombre de règlements, parce que le PLU reste un document austère. Donc, il s'agit pour la ville, sur certaines zones, de corriger parfois également des erreurs matérielles.

**Michel LAGOURGUE** profite de ce dossier sur l'urbanisation pour demander quelle est la politique mise en place concernant les constructions en zones rouges, parce que certaines présentent vraiment un danger pour la population. De tels dossiers sont très compliqués ; il est très difficile de faire bouger les choses et de convaincre les personnes : connaître la politique de la ville sur les constructions en zones rouges.

La maire fait le constat que ce sont des situations qui datent de générations et de mandats antérieurs. Il y a continuité de l'action et aujourd'hui, la collectivité agit dans un contexte beaucoup plus anxiogène qu'il y a quelques années. Si les gens se sont installés, c'était d'une part parce qu'on a fermé les yeux, mais aussi parce que certaines zones n'étaient pas rouges. Au fil du temps, il y a des zones qui sont devenues très tendues. Donc, il y a plusieurs éléments à prendre en compte en la matière. À chaque situation, il est important de remettre dans le contexte, parce que s'il n'y avait qu'à pour faire, ce serait tellement facile. Il faut déraciner les gens de là où ils sont et, même lorsque le danger passe sous leur maison, ils ne veulent pas partir. On a des exemples où les ravines charrient de l'eau. Dans certains secteurs, on voit l'eau arriver et il est incompréhensible de voir les gens rester. Au moins, il faut quitter lorsque le risque est présent, puis revenir. Si la maison n'est pas là, évidemment, c'est un drame, mais être vivant, c'est quand même ce qui importe. Les gens restent là parce que parfois, c'est très affectif, c'est subjectif, c'est vraiment complexe, peut-être parce qu'ils pensent que la maison ne partira pas quand ils sont là. Il y a là un vrai sujet.

La politique municipale est simple aujourd'hui: appliquer le droit le plus humainement possible, le plus pragmatiquement possible. Faire un travail d'abord de constats du BRGM sur certaines zones à risque; consolider le risque pour bien savoir ce qu'il faut faire, parce qu'il faut quelquefois agir dans l'urgence. Ensuite, soit mettre des recommandations en œuvre parce qu'elles sont possiblement à réaliser. Pour l'essentiel, ce n'est pas le cas. Après, il faut cheminer avec les gens pour qu'ils arrivent à comprendre qu'il va devoir partir. C'est très complexe parce que dire que les gens partent, ça veut dire qu'on leur enlève l'eau courante... La question se pose dans des cas comme la Grande Chaloupe: aujourd'hui, les gens crient au scandale arguant que la mairie ne fait rien. Or, pendant le cyclone, par exemple, un centre d'hébergement a été d'abord créé. Ensuite, pendant toute

cette période difficile post-cyclone, la ville travaillait avec Runéo, avec ÉDF, pour ramener des citernes, des groupes électrogènes, etc. S'ils ne partent pas, il n'est pas possible de les laisser sans eau. La ville est par exemple sur une mission avec l'État, avec la DEAL, sur le terrain, pour regarder ce qu'il est possible de faire. À un moment, il faudra poser l'autorité, parce qu'il y aura des risques pour des vies humaines et des drames. À un moment, il y a des limites parce que, règlementairement, ce n'est pas possible.

C'est donc complexe: il faut respecter le droit et, en même temps, mettre une dose d'humanité et être responsable. Avoir cette dose un peu d'humanité, voire d'affect ne doit pas conduire à mettre des vies en danger. Des gens ont dit qu'ils souhaitaient quitter, donc les accompagner dans un nouveau logement. Pour les risques dans un prochain cyclone, dernièrement, la Police est passée, il faut muscler un peu plus pour les faire sortir parce que ce n'est pas possible d'être en bord de rivière, avec des maisons en grand danger. Essayer de réparer tout ce qu'il est possible de réparer, faire de la pédagogie et des actes d'autorité aussi, de temps en temps, parce qu'il faudra le faire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de tirer le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 8 du Plan local d'Urbanisme;
- d'approuver la modification simplifiée n° 8 du PLU de Saint-Denis ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération;
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- de dire que la copie de la présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée n° 8, sera adressée au préfet ;
- d'indiquer que le dossier de PLU à jour de la modification simplifiée n° 8 est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

#### **RAPPORT N° 13**

#### CESSION DE TERRAIN NON BÂTI CH 216 partie / Madame JAMS Larissa / chemin Nourly - Montagne

**Jean-François HOAREAU** propose au Conseil municipal de se prononcer sur la cession en pleine propriété du terrain communal CH 216, chemin Nourly à la Montagne, à Madame JAMS Larissa, pour un montant total de recettes fixé à 6 634 euros, et d'autoriser la maire ou son représentant à intervenir dans l'acte correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession du terrain communal CH 216 partie;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans l'acte correspondant.

#### **CESSION DE TERRAIN**

CH 640 partie (lot 10) /Monsieur et Madame HOARAU Jean-Pascal et Sandrine / 73 chemin de la Cayenne-les-Hauts - Montagne

Jean-François HOAREAU propose au Conseil municipal de se prononcer sur la cession en pleine propriété du terrain communal CH 640 partie sise au 73, chemin Cayenne-les-Hauts à Monsieur et Madame HOARAU Jean-Pascal et Sandrine, pour un montant total de recettes fixé à 83 600 euros et d'autoriser la maire ou son représentant à intervenir dans les actes correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession du terrain communal en partie CH 640 (lot 10) ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans l'acte correspondant.

#### **RAPPORT N° 15**

#### CESSION DE TERRAIN NON BÂTI AC 199 / Madame NOLLY Anne Solange Georgette / 30 rue de la Boulangerie - Bas de la Rivière - Saint-Denis

**Jean-François HOAREAU** continue avec la parcelle cadastrée AC 199 sise 30 rue de la Boulangerie au Bas de la Rivière, d'une superficie de 66 m², faisant partie d'une expropriation par décret préfectoral en date du 29 novembre 1994 par la SODIAC pour l'aménagement de la ZAC du Bas de la Rivière.

Le projet prévu par la DUP ayant été réalisé, cette parcelle AC 199 de 66 m² n'a fait l'objet d'aucun aménagement pour cette ZAC. Madame NOLLY Anne Solange Georgette, ancienne propriétaire de la parcelle a toujours entretenu cette parcelle depuis cette expropriation. À ce titre, elle demande la rétrocession de ladite parcelle non aménagée.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la cession du terrain non bâti AC 199 au prix de 7 150 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession de la parcelle communale non bâtie cadastrée AC 199;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants.

#### **RAPPORT N° 016**

### CONSTAT DE LA DÉSAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SUITE À UN DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION AD 370 et 371 / rue Labourdonnais - Saint-Denis

**Jean-François HOAREAU** rappelle que le Conseil municipal, par délibération n° 23/1-016 en date du 24 février 2023, a approuvé le déclassement anticipé de l'ancien parking Labourdonnais situé sur les parcelles AD 370 et 371.

Par dérogation et en vertu de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, la convention d'exploitation précaire avec la SODIPARC a pris fin en date du 7 novembre 2023. Le 23 novembre 2023, il a été constaté par voie d'huissier la fermeture effective du site au public et l'impossibilité d'accéder à cet ancien parking.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de constater la désaffectation effective du domaine public des parcelles AD 370 et 371 en vue de leur cession, conformément au procès-verbal de constat réalisé par la SELARL MAYER TANAPIN, commissaires de justice associés, titulaire de l'office d'huissiers de justice.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY voudrait connaitre, maintenant que le site a été déclassé, quel est le projet prévu et s'il y a une mise en concurrence.

Claudine POUNOUSSAMY explique qu'il s'agit d'un foncier sur lequel il y avait du stationnement. Aujourd'hui, cet llot va faire partie d'un ensemble plus global avec des parcelles privées. Le porteur de projet, OPALE ALSEI va faire un projet complexe, taille mixte, avec une grande surface, une zone de stationnement d'une centaine de places en sous-sol, des logements, ainsi que des espaces de connexion entre la rue Jean Chatel, l'ilot Cathédrale et l'ilot Mazeau, permettant ainsi d'avoir un ilot d'attractivité, de commerce et de restauration un peu plus vaste sur le bas de la rue Jean Chatel.

La maire ajoute que ce projet va relier les rues Jean Chatel et Labourdonnais, avec une déambulation à l'intérieur pour rejoindre Labourdonnais avec la grande surface, du parking, du logement et de la restauration. Il y a le groupe Caillé dans ce projet. C'est assez sympa car Il y aura toute une espèce de surface entre Carré Cathédrale, ilot Mazeau, hôtel le Rontaunay et après le jardin du Barachois, le Radisson et tout l'aménagement du Barachois. On est en train de dessiner sur tout le bas de la ville un aménagement de loisirs économiques : hôtels, restaurants... Ça prend forme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

 de constater la désaffectation du domaine public des parcelles AD 370 et 371, en vue de leur cession, conformément au procès-verbal de constat réalisé par la SELARL MAYER TANAPIN, commissaires de justice associés, titulaire de l'office d'huissiers de justice, en date du 23 novembre 2023.

#### **RAPPORT N° 17**

#### ACQUISITION DE TERRAIN NON BÂTI KC 260 partie / Madame MONG-HUNE épouse LANG Dominique / 65 chemin des Agrumes – Bois-de-Nèfles

**Jean-François HOAREAU** expose qu'après les cessions, il s'agit maintenant des acquisitions. La Ville poursuit son travail de structuration et d'aménagement des différents secteurs de son territoire. Dans ce cadre, Madame MONG-HUNE, épouse LANG Dominique, propose de céder à la commune de Saint-Denis la parcelle cadastrée KC 260 partie, d'une superficie de 120 m². Cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé, n° 354 au PLU, à destination de l'alignement des chemins, des abricotiers et des agrumes.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition en pleine propriété du terrain non bâti KC 260 partie pour un montant d'investissement de 15 000 euros et d'autoriser la maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle KC 260 partie ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants.

### ACQUISITION DE TERRAIN NON BÂTI CV 375 partie / Madame PALERESSOMPOULLÉ Marie Stéphanie / 128 b route Piton Bois-de-Nèfles – Bois-de-Nèfles

**Jean-François HOAREAU** rapporte que Madame PALERESSOMPOULLÉ Marie Stéphanie propose de céder à la commune de Saint-Denis la parcelle cadastrée CV 375 partie d'une superficie de 26 m². Cette parcelle grevée d'un emplacement réservé n° 361 au PLU, à destination de l'alignement, du chemin du Piton en partie haute, et du chemin du Pic d'Adam.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition en pleine propriété du terrain non bâti CV 375 partie pour un montant d'investissement de 3 250 euros et d'autoriser la maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle CV 375 partie ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants.

#### **RAPPORT N° 19**

#### ACQUISITION DE TERRAIN NON BÂTI HC 128 partie / Monsieur Maximin Jean Luc / 7 allée du Sous-Bois – Bois-de-Nèfles

**Jean-François HOAREAU** informe le Conseil municipal que M. Maximin Jean-Luc propose de céder à la Commune de Saint-Denis la parcelle cadastrée HC 128 partie, d'une superficie de 60 m². Cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé n° 339 au PLU, à destination de la jonction du chemin Finette et du chemin des Acajous.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition en pleine propriété du terrain non bâti HC 128 partie pour un montant d'investissement de 7 500 euros et d'autoriser la maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle HC 128 partie ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à intervenir dans les actes correspondants

Avant d'entamer l'examen du dossier suivant, **la maire** précise que les élus suivants souhaitent faire acte de candidature au Conseil d'Administration de la SODIAC :

- KICHENIN Virgile en qualité de membre titulaire,
- PAYET Jacqueline au poste de suppléante.

et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il est demandé à ces deux candidats de se retirer momentanément.

#### NOMINATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

**Jean-Max BOYER** rappelle que par délibération n° 20/3-002 du 18 juillet 2020, deux représentants titulaires ainsi que deux suppléants de la commune de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SODIAC ont été nommés. Il s'agit de :

NAILLET Philippe et ORPHÉ Monique ; représentants titulaires
 HOAREAU Jean-François et KICHENIN Virgile. représentants suppléants

Monsieur Philippe NAILLET ayant démissionné de son mandat d'administrateur, le poste devient vacant. Il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la collectivité au Conseil d'Administration de la SODIAC.

Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la Commune qui vont être appelés à siéger au Conseil d'Administration de la SODIAC en tant que représentant titulaire et représentant suppléant; d'autoriser les candidats retenus à percevoir une rémunération à titre de jetons de présence pour les fonctions d'administrateur et de fixer le montant maximum de la rémunération à titre de jetons de présence susceptibles d'être perçus à 500 euros dans la limite de 2 500 euros par an.

La maire demande que la nomination puisse se faire par vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

 de procéder par vote à main levée, en application des dispositions de l'article
 L. 2121-21 (alinéa 3) du code général des collectivités territoriales, pour la nomination à opérer.

La maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la candidature de KICHENIN Virgile au poste de représentant titulaire au Conseil d'Administration de la SODIAC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia), le Conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur KICHENIN Virgile en qualité de représentant titulaire de la commune appelé à siéger au Conseil d'Administration de la Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction.

La maire demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur la candidature de PAYET Jacqueline au poste de suppléante au Conseil d'Administration de la SODIAC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia), le Conseil municipal décide :

 de désigner Madame PAYET Jacqueline en qualité de représentante suppléante de la commune appelée à siéger au Conseil d'Administration de la SODIAC.

Pour terminer sur le rapport, **la Maire** propose à l'assemblée de statuer sur le point de la rémunération des nouveaux représentants de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la Société dionysienne d'Aménagement et de Construction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les candidats retenus pour siéger au Conseil d'Administration de la SODIAC à percevoir une rémunération à titre de jetons de présence pour les fonctions d'administrateur ;
- de fixer le montant maximum de la rémunération à titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de la SODIAC susceptible d'être perçue à 500 euros dans la limite de 2 500 euros par an ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

KICHENIN Virgile et PAYET Jacqueline regagnent leur place.

Comme indiqué au début de la séance, la maire rappelle que le rapport n° 21 a été retiré de l'ordre du jour.

#### **RAPPORT N° 22**

#### PACTE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION (PST 2) INTÉGRATION D'UNE NOUVELLE ACTION DANS LA PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX PROJETS STRUCTURANTS

**Julie PONTALBA** présente cet avenant au Pacte de Solidarité territoriale, deuxième génération, PST 2, pour permettre l'intégration d'une nouvelle action.

Dans le cadre du PST 2 en faveur des communes 2021-2023, la ville a sollicité auprès du département le financement d'opérations d'investissement, donc socle commun et projets structurants, pour un montant de 8,5 millions d'euros et d'actions de fonctionnement pour le volet social. Lors d'une assemblée plénière, le département a acté l'intégration de nouvelles programmations pour le volet investissement, et notamment sur les projets structurants, avec indice financier. Certaines opérations sont actuellement en phase d'étude de maitrise d'œuvre et d'autres en phase de travaux, notamment l'opération du centre funéraire de Primat dont le montant est réajusté à 2,2 millions d'euros au lieu de 2,5 millions d'euros. L'enveloppe complémentaire du département, additionnée à cette dernière modification, permet de financer à nouveau et à hauteur de 1 121 000 euros la réhabilitation du pont de la Providence estimée à 1,9 million d'euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la maire ou son représentant à valider l'avenant à la convention PST2 et à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la nouvelle programmation financière et opérationnelle ;

Libellé de l'opération	Cout de l'opéra	tion	Part PST	Pa	art Commune
Centre funéraire de Primat	2 200 000,00 €	72 %	1 584 000,00 €	28 %	616 000,00 €
Réhabilitation du pont de la Providence	1 900 000,00 €	59 %	1 121 000,00 €	41 %	779 000,00 €
Total	4 100 000,00 €		2 705 000,00 €		1 395 000,00 €

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à valider l'avenant à la convention PST et à signer tous les documents y afférents.

### ORGANISATION DES AGENCES POSTALES COMMUNALES (APC) PROLONGATION DE LA CONVENTION LIANT LA VILLE DE SAINT-DENIS A LA POSTE

**David BELDA** présente ce rapport important pour faciliter l'accès aux services de la Poste aux Dionysiens et rappelle que pendant la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2011, il a été approuvé la création de bureaux postaux à Saint-François, la Montagne 15ème, en partenariat avec La Poste. Les APC, les Agences postales communales, offrent toute la gamme des services de La Poste, allant des services postaux, des services financiers et des prestations associées aux tiers. Les conventions qui sont renouvelées annuellement arrivent à expiration le 24 février 2024.

Soucieuse de préserver ce service de proximité et de qualité pour la population de Saint-François et de Saint-Bernard, la Ville et La Poste proposent de prolonger d'une année supplémentaire l'actuelle convention, jusqu'au 24 février 2025. Avec les aménagements dans le cadre du PLU, tout cela reste en cohérence : les centres de bourg, les hauts de Saint-Denis que sont Saint-François, le Brûlé, la Montagne 15ème, la Bretagne. Dans tous ces quartiers, il faut aussi de maintenir une certaine activité. Les services postaux, ce n'est pas que venir sur des produits financiers, des produits postaux, c'est aussi offrir ce médecin à côté, faire le relai, le CCAS, les journées d'accès aux droits, les caravanes de solidarité mutualisées maintenant avec le département. Il faut maintenir tout cela. Les habitants du Brûlé, de Saint-François et de la Montagne 15ème ne cessent d'augmenter. Cela provient du fait que les Hauts deviennent aussi attractifs. On préfère habiter dans les hauts de Saint-Denis que de faire l'embouteillage entre Saint-Benoit et Saint-Denis – ce qui est une bonne chose –.

Il faut continuer à essayer d'offrir cette qualité de vie à chaque Dionysien, qu'il soit dans les hauts, à mi-hauteur ou au centre-ville parce que chaque Dionysien, chaque Dionysienne doit aussi avoir les mêmes droits et les mêmes accès.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la prolongation des conventions liées à la Commune de Saint-Denis et à La Poste, pour les Agences postales communales de Saint-François, de la Montagne 15ème pour une année supplémentaire sans autre modification que la durée, et d'autoriser la maire à signer les avenants de prolongation de la convention et tous les actes y afférents.

La maire précise, alors qu'on pourrait penser que c'est grâce à La Poste qu'il y a ces Agences dans les hauts, qu'il s'agit d'agents communaux, de local communal, d'électricité communale... que tout est communal. Avec la convention, il y a la possibilité offerte par la commune que puissent être exercées quelques missions de La Poste. Il y a là une petite compensation, mais le service public de La Poste est assumé par la ville de Saint-Denis.

Aujourd'hui, il n'y a aucune visibilité sur la stratégie de La Poste. On sait juste qu'elle ne se développe pas et est en train de quitter des territoires très importants. Ainsi, l'Agence de Moufia a fermé ses portes et les gens vont sur le Chaudron. Cela est très grave et les gens sont insatisfaits. On espère que l'Agence de Moufia ne sera pas un sujet de négociation avec La Poste, que ce sera ouvert à nouveau et que La Poste en proposera d'autres pour remplacer celles qui ont fermé comme le bas de la rue Maréchal Leclerc. Dans le cadre du développement du PRUNEL avec l'ANRU et des autres projets en cours, il serait opportun d'implanter une Agence de La Poste sur le territoire autour de Vauban, Bouvet, Bas de la rue du Maréchal Leclerc, etc. Il y a une population énorme, vieillissante. L'Agence postale située sur l'allée Coco, c'est plutôt pour la desserte de Château Morange et les hauts de Camélias jusqu'à une partie de Montgaillard. Celle sur Montgaillard a fermé. Il reste une petite sur le Chaudron, qui mériterait aussi que La Poste en fasse une vraie Agence pour l'est de Saint-Denis.

Il faut avoir cette discussion très importante. Les gens les plus modestes sont ceux qui vont beaucoup à La Poste parce qu'il y a un service rendu au quotidien, une gestion du sou à l'euro près, parce qu'il faut envoyer un petit colis « au marmay » qui galère en France, etc. La Poste, c'est toute cette réalité. Ce n'est pas juste pour faire plaisir. Le débat est posé, tout le monde doit y prendre part pour ne pas que le service public de La Poste recule.

Jean-François HOAREAU indique en tant qu'ancien postier que La Poste doit équilibrer ses comptes. Il constate quand même qu'au niveau du territoire, il n'y a plus de développement de distributeurs de billets. C'est très demandé, notamment dans les hauts de Saint-Denis. Heureusement qu'il y a ce dispositif des Agences postales communales. Donc, si on veut un peu d'économie dans ces quartiers-là, il faut absolument accompagner au minimum l'implantation d'un distributeur de billets même si cela ne remplace pas une Agence postale et le face-à-face entre le client et un agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la prolongation par avenants des conventions liant la Commune de Saint-Denis à La Poste, pour les APC de Saint-François et de la Montagne 15<sup>ème</sup>, pour une année supplémentaire sans autre modification que la durée;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer les avenants et tous les actes y afférents.

#### **RAPPORT N° 24**

#### POLITIQUE D'INCLUSION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP PARTENARIAT AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE - CONVENTION FIPHFP 2024-2026

**Jean-François HOAREAU** présente cet important rapport de la politique d'inclusion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap à la ville de Saint-Denis. Il porte sur le renouvellement de la convention qui lie le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction publique à la ville de Saint-Denis en matière de définition et de mise en œuvre de la politique d'inclusion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Il s'agit de soumettre à l'avis du Conseil municipal le renouvellement de la précédente convention qui a pris fin le 31 décembre 2023. La politique de handicap de la ville de Saint-Denis s'inscrit dans une continuité, résultat d'un travail persévérant et de longue haleine, fruit de la conviction que le handicap a toute sa place au sein de la collectivité. Cette politique s'établit donc comme une initiative robuste et inclusive, cherchant à construire une société où chacun a sa place.

La première convention 2021-2023, signée avec le FIPH, d'un montant de 1 030 000 euros sur cette période, avec une participation du FIPH à hauteur de 55 % et de la ville à 45 %, a notamment permis de mettre en œuvre un plan d'action autour de l'accueil, de l'accompagnement, du reclassement, ainsi que de la formation et de la sensibilisation des agents. Sur les deux-mille, cinq-cent-vingt-quatre agents que compte la collectivité à ce jour, il est dénombré cent-soixante-quatre bénéficiaires d'obligation d'emploi en 2023 contre cent-soixante-cinq en 2022 et cent-cinquante-deux en 2021. Une stabilité de ce nombre de BOE est observée depuis trois ans, qui s'explique par un travail important du pôle Qualité de Vie au Travail de la DRH et notamment des services de la Médecine du Travail, porte d'entrée du recensement des BOE, du référent handicap et aussi du service Conditions de Travail.

Forte de cet engagement, la ville présente en 2023 un taux d'emploi de 6,50 % contre 5,81 % en 2021, en comparaison à un taux d'emploi en moyenne nationale de 5,44 %. La nouvelle convention 2024-2026, au-delà de travail déjà existant : recrutement, reclassement, maintien dans l'emploi, formation et sensibilisation, comptera un nouvel axe autour de l'accessibilité numérique. Il impliquera notamment d'évaluer l'accessibilité du site internet de la ville aux personnes en situation de handicap. Le budget défini par cette prochaine convention s'élève à 868 000 euros, avec une participation de 61 % du FIPH et de 39 % de la ville. Cette convention a par ailleurs obtenu l'avis favorable des instances suivantes :

- avis favorable à l'unanimité du CST du 23 novembre 2023,
- accord de financement par le Comité d'Engagement du FIPH, le 15 janvier 2024 ;
- avis favorable à l'unanimité du Comité local du 2 février 2024.

À la lumière de ces éléments issus des de la convention précédente, il s'avère important de renforcer et de pérenniser la politique en matière de handicap, en renouvelant et en consolidant l'engagement municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le principe de partenariat financier avec le FIPHFP;
- d'autoriser la maire à cosigner la convention triennale 2024-2026 à intervenir entre la ville de Saint- Denis et le FIPHFP, ainsi que ses avenants éventuels et tous documents se rapportant à sa mise en œuvre ;
- d'autoriser la collectivité à encaisser les recettes correspondant à ce soutien financier :
- d'autoriser la maire à engager les dépenses correspondant aux actions prévues dans la convention.

#### **RAPPORT N° 25**

### DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION » (SDSI)

**Gérard CHEUNG LUNG** expose que ce rapport a pour objet une demande d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Schéma directeur des Systèmes d'Information ».

La ville de Saint-Denis souhaite poursuivre sa modernisation avec une attention particulière sur l'offre numérique de la collectivité. En effet, la dimension humaine et les interactions possibles avec les citoyens, élus, partenaires et le monde économique du territoire devront être positionnées au cœur de la stratégie numérique de la collectivité qui se doit d'accompagner cette transformation, d'en anticiper les impacts et, plus globalement, de renforcer son efficience et sa performance.

C'est pourquoi la ville de Saint-Denis souhaite lancer un nouveau Schéma directeur des Systèmes d'Information, appelé SDSI. L'objectif principal sera de permettre à la collectivité de construire un système d'information responsable et souverain, en optimisant son fonctionnement, en améliorant sa performance, en disposant des solutions innovantes pour son fonctionnement interne et en répondant efficacement aux attentes croissantes des administrés à la recherche d'une offre des services numériques en ligne innovants et sécurisés.

Dans ce contexte, un des axes stratégiques pressentis pour le futur Schéma directeur des Systèmes d'Information porte sur la sécurité des systèmes d'information, appelé SSI. Celuici a été priorisé par la ville de Saint-Denis, car l'infrastructure existante présente des failles significatives avérées comme elle est de plus en plus connectée, ouverte (portail, télétravail, smartphone, etc.) dématérialisée et agrège les données personnelles des usagers, comme l'identité, les coordonnées bancaires, etc., et n'est pas conforme aux recommandations de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Compte tenu du niveau du risque informatique grandissant, pour mémoire, plusieurs cyberattaques touchant des organismes publics et privés ont eu lieu sur le sol réunionnais en 2023, la ville de Saint-Denis souhaite disposer d'un Schéma directeur de la Sécurité du Système d'Information, qui serait la première phase du Schéma directeur des Systèmes d'Information. Le périmètre de cette étude porte essentiellement sur une prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage et de prestation de services de cybersécurité. Au vu de la consistance des objectifs précipités, cette opération est susceptible de financement de l'Europe au titre de la fiche action 1.2.1 : soutien à la transformation numérique sécurisée des services publics du FEDER et du POE (Programmes Opérationnels Européens).

Pour information, le cout de ce plan de financement porte sur un montant de 100 000 euros hors taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération estimé à 100 000 euros HT;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Europe et de la région Réunion sur la base du plan de financement prévisionnel proposé;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes y afférents avec la région Réunion dans le cadre du programme européen FEDER (fiche action 1.2.1) pour la perception d'une subvention d'un montant maximum de 85 000 euros destinée à la réalisation d'un Schéma directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information (SDSI) correspondant à la première phase du Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI).

#### **RAPPORT N° 26**

## DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS »

**Gérard CHEUNG** rapporte qu'il s'agit d'une demande d'attribution de subvention. Ce rapport a pour objet d'un appel à projets intitulé : « Gestion dématérialisée des demandes de subventions de la ville de Saint-Denis ».

La ville de Saint-Denis souhaite poursuivre sa modernisation, en portant une attention particulière sur l'offre numérique de la collectivité. En effet, la ville a engagé un projet de dématérialisation de demandes de subventions depuis 2012 et poursuit ses efforts d'amélioration au bénéfice de l'ensemble des demandeurs. En 2022, la ville a déployé une nouvelle solution dématérialisée de demande de subventions, permettant une simplification du dépôt des dossiers, avec un meilleur accompagnement des usagers via un portail ergonomique et personnalisé disponible 24 h sur 24.

Encouragée par ce bilan, la ville souhaite poursuivre l'amélioration de ce dispositif afin de répondre favorablement aux sollicitations croissantes des usagers et à l'augmentation significative du nombre de demandes. Il s'agira de simplifier les démarches à réaliser pour les demandeurs, d'offrir un espace de stockage et de communication pour la réception de la transmission des documents administratifs ; de suivre en temps réel le traitement des demandes et la mise en ligne d'un annuaire interactif des associations tout au long de l'année.

Le cout de ce plan de financement prévisionnel est d'une valeur de 57 000 euros hors taxes.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce montant ; d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ; d'autoriser la maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Europe et de la région Réunion sur la base du plan de financement prévisionnel proposé ; d'autoriser la maire à signer les actes y afférents avec la région Réunion dans le cadre du Programme européen FEDER pour la perception d'une subvention sur la base de plan de financement prévisionnel destiné aux dossiers de gestion dématérialisée des demandes de subventions de la ville de Saint-Denis.

**Michel LAGOURGUE** profite du sujet abordé de la dématérialisation des demandes de subventions pour rappeler qu'au dernier Conseil municipal, il avait formulé – comme d'habitude – une demande visant à obtenir un certain nombre de documents lorsqu'il y avait l'attribution des subventions. Le Conseil est bien préparé ; une personne du service administratif a répondu que tout ce qui était légal était fait. Ce n'était pas la demande. Ensuite, il y a eu cinq ou six conseillers municipaux – dont le grand sage, le doyen – qui sont intervenus pour dire que l'opposition avait une attitude suspicieuse vis-à-vis des associations. Or il ne s'agit pas d'une attitude suspicieuse vis-à-vis des associations. S'il y a une suspicion, c'est dans la non-réponse à cette demande. En relisant les PV de conseils municipaux précédents, il avait été promis un logiciel sur lequel il y aurait toutes ces informations, qu'il n'y aurait pas besoin d'embêter les services pour avoir ces informations. Ne pourrait-on pas profiter de la dématérialisation des demandes de subventions pour avoir une dématérialisation de la réponse à ces demandes ?

**Michel LAGOURGUE** estime qu'il s'agit tout simplement du contrôle que doit faire l'opposition. Dans l'immense majorité, il peut y avoir un cas qui aurait échappé d'une association qui ne mériterait pas et c'est le rôle de l'opposition de regarder ça. Il renouvelle sa demande d'avoir ces informations sous quelque forme que ce soit, sous une forme dématérialisée, comme sur le logiciel promis. Après, même s'il peut s'agir d'un financement par la région, l'opposition remerciera toujours Madame la maire.

La maire rappelle que le débat sur les associations peut se faire dans la commission « Ville durable » où il y a les dossiers, les noms, le siège social, les fiches actions... à peu près tout. Le débat se fait dans la commission. Concernant le logiciel, les services y travaillent. Ça rame sérieux sur le sujet de le rendre efficace ; ça rame de rendre le logiciel plus efficace, mais on essaie de faire, d'avoir l'outil le plus souple, le plus transparent. En matière de transparence, le membre de l'opposition qui y siège est invité à faire la liste des questionnements sur les dossiers d'associations présentés. La commission dure aussi longtemps parce que les débats sont évidemment très denses. Il ne faut pas hésiter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération estimé à 57 000 euros HT;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Europe et la région Réunion sur la base du plan de financement prévisionnel proposé;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes y afférents avec la région Réunion dans le cadre du programme européen FEDER (fiche action 1.2.1) pour la perception d'une subvention d'un montant maximum de 48 450 euros HT destinée au dossier « gestion dématérialisée des demandes de subventions de la ville de Saint-Denis ».

#### **RAPPORT N° 27**

## DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « OPTIMISATION ET SÉCURISATION DU STOCKAGE NUMÉRIQUE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS »

La ville de Saint-Denis souhaite moderniser et sécuriser ses infrastructures de stockage numérique. En effet, celles-ci arrivent à saturation et disposent d'une sécurité limitée compte tenu des failles informatiques existantes et des cyberattaques en constante augmentation.

Compte tenu de ce contexte, la ville souhaite investir dans un nouveau dispositif qui permettra l'augmentation significative et l'optimisation des capacités de stockage et d'archivage, le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la performance des traitements en lien avec la Gestion de la Relation citoyenne (GRC).

Le périmètre de cette opération est susceptible de financements de l'Europe au titre de la fiche action 1.2.1 « soutien à la transformation numérique sécurisée des services publics » du FEDER / POE (Programme opérationnel européen) 2021-2027.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Source de financement	Taux (%)	Montant HT			
Région Réunion					
(programme européen FEDER / POE 2021-2027)	85 %	382 500,00 €			
Fiche action 1.2.1					
Ville de Saint-Denis	15 %	67 500,00 €			
Total HT		450 000,00 €			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération estimé à 450 000 euros HT;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Europe et de la Région Réunion sur la base du plan de financement prévisionnel proposé;
- d'autoriser la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes y afférents avec la Région Réunion dans le cadre du programme européen FEDER (fiche action 1.2.1) pour la perception d'une subvention d'un montant maximum de 382 500 euros destinée au projet d'optimisation et de sécurisation du stockage numérique de la ville pour le service aux administrés.

#### MISE À LA RÉFORME DE VÉHICULES COMMUNAUX

Fernande ANILHA explique qu'il s'agit de la mise à la réforme de véhicules communaux. La Commune dispose d'un parc de véhicules d'environ quatre-cents unités et, de temps en temps, certains véhicules sont voués à aller à la réforme. Tout simplement parce que ce sont des véhicules qui ne peuvent plus être réparés, les réparations représentant un cout supérieur à un véhicule neuf. Ces véhicules vont donc être vendus aux enchères sous le contrôle d'un huissier ou éventuellement être détruits par un démolisseur agréé.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la mise à la réforme de vingt-deux véhicules tel que cela est spécifié dans le rapport et d'en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la sortie du patrimoine communal et la mise à la réforme de véhicules et de matériels roulants ;
- d'autoriser leur cession aux enchères publiques sous contrôle d'huissier ou leur destruction par un des démolisseurs agréés de la place.

#### **RAPPORT N° 29**

### OPTIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL CRÉATION DE POSTES

**Jean-François HOAREAU** demande au Conseil municipal, pour les besoins des services, d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe. Donc, vingt emplois de catégorie C, sept de catégorie B et trois de catégorie A. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY demande de confirmer qu'il s'agit bien de créations, donc des nouveaux besoins.

**Jean-François HOAREAU** répond que ça peut être aussi des CDIsations, des gens en CDD qui passent en CDI.

La maire réplique que ce n'est pas de la titularisation, et demande à l'administration de répondre.

**Ibrahim LOKHAT** explique que sur cette délibération de création de postes, il y a une quinzaine de postes de catégories A, B et C qui sont des postes nouveaux créés.

**Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY** relève qu'il y a trente postes au total. Dans l'annexe, si on fait l'addition, ça fait trente.

**Ibrahim LOKHAT** confirme qu'il s'agit de la création de trente postes.

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY indique avoir entendu à plusieurs reprises que le projet de mandature est à un stade très avancé, faisant remarquer qu'à deux ans avant la fin du mandat en cours, logiquement il ne devrait pas rester un fort pourcentage à réaliser en termes de projet de mandature alors que trente nouveaux postes sont créés à l'effectif communal. La question porte donc sur le budget dédié à la création de ces trente nouveaux postes.

**Ibrahim LOKHAT** répond qu'en regardant les tableaux annexes du budget, on constate un ratio de personnel très proche des 52 % en rapportant la masse salariale au budget total. Cela signifie donc que, par rapport à toutes les communes de France, Saint-Denis est nettement inférieure. Donc, les effectifs de la Ville sont également inférieurs aux moyennes nationales. Et, s'il était décidé de créer de nouveau cent-cinquante postes, Saint-Denis serait encore dans des ratios acceptables.

En résumé, la maire souligne qu'il y a du mouvement dans l'effectif; qu'une administration vit, qu'il y a des décès, des départs, des postes qui se créent et qui se ferment, etc. Même à un an de la fin du mandat, il se peut qu'il y ait une mission particulière et des besoins de créer des postes. La ville est sur une administration lourde, avec beaucoup de missions, mais reste toujours en dessous des effectifs nécessaires pour une administration de cette ampleur et des projets de cette qualité. Enfin, elle a aussi pris l'engagement de créer des postes dans les écoles; des effectifs vont renforcer dans les écoles parce qu'il en manque. C'est « une gestion en bonne mère de famille » sur les effectifs de la ville. Et les gens disent qu'il en manque toujours d'ailleurs.

**Jean-Pierre HAGGAI** pose une question pratique : en repérant dans les tableaux qu'avec un bac+2, il y a un salaire de prévu entre 1 800 et 2 900 euros net. Par contre, dans les créations de catégorie A, avec un bac+3, le salaire est fixé entre 1 944 et 4 800 euros. Cet écart, entre 2 000 et 5 000, pour des salaires sur une même base de formation, à ce niveau-là, semble très surprenant.

**Ibrahim LOKHAT** explique que cette fourchette large est prévue parce qu'en lançant les appels à candidatures, il pourrait y avoir un jeune en début de carrière pour 2 000 euros, mais aussi quelqu'un de très ancien qui pourrait démarrer à 3 000 euros et dont le salaire, tous les trois ans, augmenterait de l'équivalent du GVT.

**Jean-Pierre HAGGAI** considère qu'entre 2 000 et 5 000 euros, c'est un différentiel trop lourd.

La maire soutient que c'est très difficile. Quand il y a besoin d'un cadre A, quelqu'un arrive sortant de l'école et candidate ; quelqu'un qui a de l'expérience veut revenir, mais avec un montant de salaire important. C'est ça la gestion de ressources humaines. Il y a une liste de gens qui arrivent, qui font valoir leur expérience. Ils passent dans un jury où il n'y a pas d'élus, ce sont des administratifs qui regardent leur parcours, leurs compétences, leur volonté de venir travailler dans le service public. Ensuite, ces personnes peuvent demander les salaires qui leur conviennent. Le minimum est bac+3, mais après un cadre A peut arriver à bac+5... Donc, il est compréhensible de faire des débats, mais c'est comme une entreprise privée. Le marché du travail a beaucoup changé et il est très difficile aujourd'hui. Avant, il y avait des profils qui n'existent plus aujourd'hui et ce qui se passait il y a vingt ou trente ans ne se passe plus aujourd'hui. En plus, dans la fonction publique territoriale, il n'est pas facile de capter les gens. Si la ville est attractive, c'est tant mieux. Aujourd'hui, le taux d'encadrement est trop bas. Il faut continuer à être attractif. S'ils n'intègrent l'effectif de la collectivité, ils vont aller ailleurs. Laisser de la matière grise partir, du savoir-faire partir, ça n'est pas bien. La ville veut avoir cette possibilité de faire une offre, et pas toujours « au lance-pierre ». La compétence se paye aussi parfois.

À la fin de l'année, le tableau des effectifs est disponible pour voir les moins et les plus. Une photographie est présentée au Conseil tous les ans, un tableau où à chaque ligne, il y a sortie et entrée; où le nombre de cadres pour chaque catégorie peut être comptabilisé. C'est une gestion avec des tableaux qui sont à votre disposition. Il faut les lire

**Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY** fait remarquer que dans une collectivité territoriale, il faut respecter une grille des salaires.

**Albert MARIMOUTOU** précise que, dans le tableau, les montants fixés sont des montants mini en référence à la grille de la fonction publique territoriale et des montants maxi. Par exemple : direction du contrôle de gestion, un contrôleur de gestion ; le salaire est fixé entre 1 944,50 euros brut et 4 809 euros brut. L'agent touchera un montant inférieur à ce brut qui lui donnera le net, mais il s'agit bien de montants prévus dans le code de la fonction publique, qui donne l'indice minimal pour ce poste et l'indice maximal, donc c'est un calcul d'indice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (5 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BABET Henriette, LAGOURGUE Michel, MÉDÉA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C;
- que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

La maire note l'abstention de l'opposition en ce qui concerne le recrutement de personnels avec une marge de rémunération digne de leurs diplômes et de leurs compétences

#### **RAPPORT N° 30**

#### **VALIDATION DE MANDATS SPÉCIAUX**

**Fernande ANILHA** présente ce rapport qui concerne la validation de mandats spéciaux. Il s'agit là de régulariser et de valider un mandat spécial pour les élus suivants :

- HOAREAU Jean-François, 1<sup>er</sup> adjoint, pour une rencontre avec le secrétaire d'État aux Outre-mer, à Paris, du 7 au 10 décembre 2023 ;
- MANGROLIA Yassine, 9<sup>ème</sup> adjoint, pour une rencontre avec le secrétaire d'État aux Outre-mer, à Paris, du 7 au 10 décembre 2023.

Les dépenses correspondantes sont imputées sous les chapitres 65 et compte 6532 du budget principal. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur cette validation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider, à titre de régularisation, les mandats spéciaux des élus suivants :
  - . Monsieur HOAREAU Jean-François, 1<sup>er</sup> adjoint, pour une rencontre avec le Secrétaire d'Etat aux Outre-mer, à Paris, du 7 au 10 décembre 2023 ;
  - . Monsieur MANGROLIA Yassine, 9<sup>ème</sup> adjoint, pour une rencontre avec le Secrétaire d'Etat aux Outre-mer, à Paris, du 7 au 10 décembre 2023 ;
- d'autoriser le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions dans les conditions fixées par la délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 ;
- que les dépenses correspondantes seront imputées sous le chapitre 65 article 6532 du budget principal.

La maire, étant intéressée à titre personnel sur le rapport suivant, se retire en laissant la présidence à HOAREAU Jean-François.

#### DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MADAME BAREIGTS ÉRICKA

**Jean-François HOAREAU** présente ce dossier concernant une demande de protection fonctionnelle de Madame Éricka BAREIGTS.

Le 8 décembre 2023, Madame Éricka BAREIGTS, maire de la commune de Saint-Denis, a subi, dans le cadre de ses fonctions d'élue, des menaces de la part d'un administré dans l'enceinte de la mairie. La maire a effectué un dépôt de plainte auprès de la Police nationale, et sollicite la protection fonctionnelle en sa qualité d'élue.

Aux termes de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales, le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Sur cette base, la commune est tenue de protéger les élus précités contre les menaces, violences ou voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions. Dès lors que l'attaque portée concerne l'exercice des fonctions et qu'il ne s'agit pas d'une faute détachable de l'exercice des fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à Madame Éricka BAREIGTS la protection fonctionnelle demandée.

Michel LAGOURGUE exprime toute la solidarité de l'opposition avec la maire et trouve totalement inadmissibles ces agressions dont font l'objet les élus. L'opposition votera bien évidemment pour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame BAREIGTS Éricka, maire, dans le cadre de la plainte déposée par elle le 11 décembre 2023 ;
- d'autoriser la maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La maire rejoint sa place.

Elle remercie l'assemblée et constate que l'ordre du jour est épuisé.

Elle informe que la deuxième séance annuelle 2024 du Conseil municipal est prévue de se tenir le vendredi 5 avril.

La séance est levée à 19 h 01.

LA MAIRE

Éricka BAREIGTS

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

/

Audrey BÉLIM